

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Hommage aux Héros

Dates de la concertation

Du 19 août 2022 au 7 octobre 2022

Laurent DEMOLINS, garant
désigné par la CNDP

Date de remise du rapport, le 20 octobre 2022



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse.....	3
Les enseignements clés de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations du garant	4
Introduction.....	6
Le projet objet de la concertation	6
La saisine de la CNDP	13
Garantir le droit à l'information et à la participation	14
Le travail préparatoire du garant.....	15
Les résultats de l'étude de contexte conduite en avril – mai 2022	15
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	18
Avis sur le déroulement de la concertation	22
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	23
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	24
Les réunions publiques.....	24
Le fonctionnement du site de la concertation.....	26
Lettre ouverte de Normandie Ecologie à la Présidente de la CNDP et réponse de la Présidente de la CNDP.....	28
Synthèse des arguments exprimés	28
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	28
Évolution du projet résultant de la concertation	42
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet	42
Précisions à apporter de la part du responsable du projet.....	43
Recommandations du garant pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	44
Liste des annexes.....	45

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par le garant de la concertation préalable. Il est communiqué par le garant dans sa version finale le 20 octobre 2022 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délais par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public. Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Confronté à la délicate question de l'exhaustivité des échanges et de l'impartialité, le garant indique que la présente concertation préalable a donné lieu à 98 interventions en réunions publiques et 364 observations sur le site de la concertation. Chacune de ces interventions ou observations a fait l'objet d'une réponse du maître d'ouvrage. L'ensemble de ces éléments demeure directement accessible sur le site du porteur du projet.

Synthèse

Les enseignements clés de la concertation

La participation du public a été active qu'il s'agisse des réunions publiques ou des observations sur le site de la concertation. Elle a mis en présence des participants favorables au projet, des personnes en attente de précisions et des opposants au projet. Les power-point utilisés ont été mis en ligne dans l'espace « Actualité » du site de la concertation.

Les principaux arguments échangés ont porté sur l'impact environnemental, la sauvegarde de l'environnement, les zones humides, les mesures ERC¹ et les enjeux climatiques, sur le tourisme mémoriel, la manière de transmettre l'histoire aux jeunes et futures générations, la rigueur historique et la composition des comités d'éthique et scientifique du projet, sur le titre Hommage aux Héros du projet et le refus d'un parc d'attraction, sur le développement économique et touristique, l'emploi et le recrutement de saisonniers, sur l'offre d'hébergement, sur le théâtre mobile, la fréquentation du site et le trafic routier, sur la communication des études du dossier de demande d'autorisation environnementale, sur l'existence ou non d'un site alternatif.

Les réunions thématiques de la concertation (histoire, culture, éducation / environnement / tourisme et enjeux socio-économiques) ont permis de développer et d'approfondir les informations du dossier de concertation. Elles ont donné l'occasion au maître d'ouvrage d'apporter des compléments d'information en réponse aux interrogations du public sur divers points particuliers et notamment sur i) l'estimation des 600.000 visiteurs, ii) le transfert éventuel des parkings sur un site déporté, iii) le capital de la société Hommage aux Héros, iv) les dispositions pour les entreprises, v) l'ouverture des candidatures d'emplois, vi) le nom du projet, vii) la composition du comité d'éthique et du comité scientifique, viii) le contenu du scénario, ix) le financement de l'association Hommage aux Héros, x) l'association du territoire à la composition des pavillons, xi) les points clés du scénario, xii) le « mur des morts », xiii) l'association Hommage aux Héros, xiv) les études spécifiques et notamment celles concernant l'acoustique, la faune-flore, la consommation énergétique, le trafic routier, l'évaluation carbone.

¹ ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Si au fil du déroulé de la concertation, des précisions ont été apportées par le maître d'ouvrage pour répondre aux attentes exprimées et aux questions posées, une partie du public a fait montre de son insatisfaction au motif qu'il souhaitait accéder aux études environnementales en cours (non finalisées à ce stade de la procédure) ou que le projet lui semblait contraire à la protection de l'environnement.

Si les actions conduites par le maître d'ouvrage pendant la concertation préalable du 16 août au 7 octobre s'inscrivent dans le respect du code de l'environnement et notamment de l'article R 121-20 de celui-ci qui précise le contenu du dossier de concertation et dispose que celui-ci présente les « *objectifs et caractéristiques principales (...) du projet* » ainsi que « *un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement* », des précisions demeurent néanmoins encore attendues pour répondre parfaitement aux principes de sincérité et de transparence portés par la CNDP.

La restitution des échanges lors des réunions publiques, et notamment celle du 6 octobre, oblige à indiquer que les échanges ont parfois été tendus entre les opposants, d'une part, et les soutiens au projet ou le maître d'ouvrage, d'autre part, au point de pouvoir nuire à la sérénité des débats et à l'expression de tous les participants. A diverses occasions, des participants ont exprimé leur position tout en se montrant peu enclins à entendre l'exposé d'avis différents des leurs.

Si le maître d'ouvrage entend poursuivre la réalisation du projet, des échanges avec le public mériteront d'être établis pour que le porteur de projet continue son action d'information, fort des éléments nouveaux ou d'actualité qui pourront être portés à la connaissance du public.

Les principales demandes de précisions et recommandations du garant

Le tableau ci-après présente les principales demandes de précisions et recommandations que le garant formule à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe du présent bilan.

Tableau des demandes de précisions

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou qu'une réponse partielle

1. Préciser la composition du Comité d'éthique lorsqu'elle aura été arrêtée par le Président du Comité du Débarquement et par le Président du Souvenir français (identité et fonction de chacun des membres du Comité d'éthique)
2. Préciser la composition du Comité scientifique et indiquer l'identité et la fonction de ses membres
3. Préciser la nature exacte du projet scientifique
4. Indiquer les éléments retenus pour mettre en valeur la résistance normande et l'action de la population normande
5. Préciser dans un même document les mesures arrêtées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des enjeux environnementaux et plus particulièrement du résultat des 15 études spécifiques engagées
6. Apporter davantage de précisions sur l'évaluation carbone, les émissions de CO ² et autres gaz à effet de serre
7. Préciser les engagements du porteur de projet en matière de réversibilité du projet ou l'état dans lequel le site serait remis à la municipalité si le maître d'ouvrage devait renoncer à son projet après le commencement des travaux ou en cas de cessation d'activité pour des motifs économiques
8. Préciser les résultats de l'étude déport des parkings et le mode d'association du territoire à la composition des Pavillons
9. Préciser les statuts de l'association Hommage aux Héros une fois faite la déclaration en préfecture (objet, règles de fonctionnement, conditions d'admission, mode de financement, etc.)
10. Préciser la déclinaison des tarifs d'entrée et la nature des réductions envisagées en fonction des publics
11. Préciser l'action conduite par le maître d'ouvrage vis-à-vis des pouvoirs publics quant à la proposition de réalisation d'un « Mur des morts » sur l'emprise du site
12. Préciser si la mise en place d'une structure dédiée aux vétérans et à leurs familles est validée ou non par le maître d'ouvrage
13. Recueillir l'avis du territoire sur le rendu du projet scientifique et sur le script du spectacle
14. Apporter davantage de détails sur l'architecture, la composition et la réalisation du théâtre mobile

Tableau des recommandations

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet et sur la prise en compte des avis des participants, si le porteur de projet décide à l'issue de la concertation préalable de poursuivre son projet.

1. Organiser une réunion publique « enseignements de la concertation » courant janvier 2023, après la publication des conclusions du maître d'ouvrage en réponse au rapport du garant
2. Rendre public le contenu de chaque étude spécifique dès lors qu'elle est terminée
3. Organiser une réunion d'information du public relative aux études environnementales à l'issue de la réalisation des 15 études spécifiques dont les résultats n'ont pu être que partiellement présentés au cours de la concertation préalable
4. Organiser jusqu'à l'ouverture de HAH une réunion publique chaque semestre pour informer le public de l'avancement du projet et répondre à ses interrogations
5. Rendre-compte des conclusions du Comité d'éthique lorsque celui-ci aura procédé aux auditions annoncées lors de la réunion publique du 6 septembre par le président du Comité du Débarquement ;
6. Partager avec le territoire une réflexion sur la pertinence et l'acceptabilité du titre « Hommage aux Héros » du projet et rechercher un éventuel intitulé alternatif
7. Garantir l'accès au site de la concertation et à l'ensemble des documents présentés au cours de celle-ci (comptes-rendus des réunions publiques, observations du public, présentations power-point, etc.).
8. Faire figurer sur le site Hommage aux Héros un index « Réponses apportées aux principales interrogations du public pendant la concertation préalable » du même type que l'index « FAQ » qui figure sur le site.
9. Actualiser le site Hommage aux Héros au fil de l'avancement du projet et de la réalisation de nouvelles étapes

Introduction

Le projet objet de la concertation

Situé sur la commune de Carentan-Les-Marais, le projet scénique et mémoriel Hommage aux Héros a pour ambition d'offrir au plus grand nombre une expérience nouvelle qui, en alliant technologies audiovisuelles et spectacle vivant, vise à la fois à « *transmettre et faire revivre l'histoire du Débarquement, favoriser le tourisme mémoriel et valoriser la pratique artistique* ». Hommage aux Héros est un projet de création scénique et mémorielle réalisé au moyen d'un théâtre de 1000 places se déplaçant sur 400 mètres.

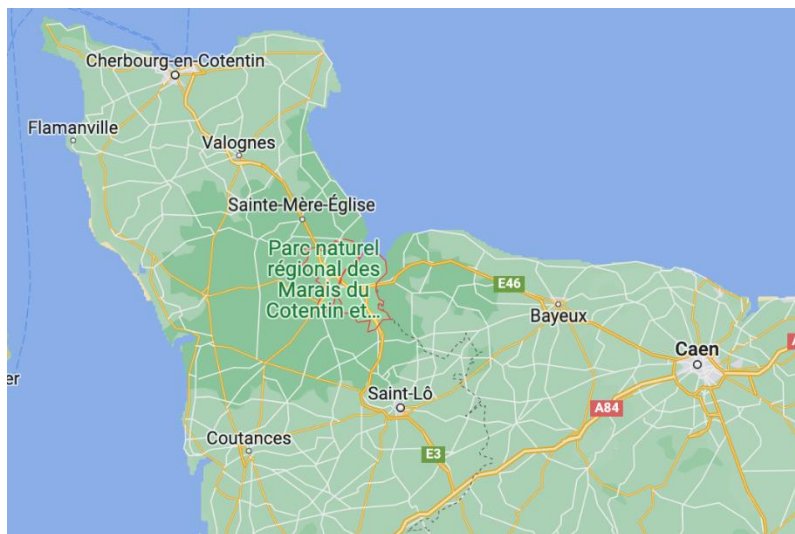
- **Responsable du projet et décideurs impliqués :**

La société Hommage aux Héros est une société par actions simplifiée créée en juin 2021 et dont le siège social est situé 7, place Gardin à Caen (14000). Elle est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 900 403 353. SAS Hommage aux Héros est majoritairement détenue par la société SAS Legaci Normandie dont le capital est également réparti entre les quatre porteurs du projet.

L'association Hommage aux Héros est une association de type loi 1901 créée par les porteurs de projet. Elle a notamment pour mission i) de veiller à ce que le projet respecte les aspects scientifiques, éthiques et mémoriels de l'histoire du Débarquement allié en Normandie jusqu'à la fin de la Bataille de Normandie en 1944, ii) d'accompagner l'implantation du projet en Normandie, iii) d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la phase 2 du projet.

- **Carte du projet ou plan de situation :**

Le site du projet est installé sur la commune de Carentan-les-Marais, à proximité de la RN13, au niveau de l'échangeur de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville. La concertation du projet concerne à la fois le département de la Manche et celui du Calvados.



Source : Dossier de concertation HAH

Le projet Hommage aux Héros comprend deux parties, lesquelles seront réalisées en deux phases complémentaires comprenant la création de l'Expérience dans un premier temps, celle d'un Village de pavillons dans un second temps.

La phase 1 Création de l'Expérience comprend la création d'un théâtre mobile de 1 000 places avançant sur un parcours de 400 m de long environ, composé de décors mobiles et d'installations esthétiques, architecturales et scénographiques. Les aménagements annexes nécessaires figurant sur le plan ci-après sont constitués de deux parkings, l'un pour le public et l'autre pour les personnels et les artistes (1), d'un bâtiment accueil et billetterie (2), accolé à un bâtiment administratif (3), d'un lobby, hall d'attente permettant l'accès au théâtre (4) et d'un bâtiment annexe dédié aux vestiaires des acteurs, des figurants et aux personnels techniques (5).

Parallèlement à l'Expérience, la création d'un Village de pavillons est prévue dans le cadre du projet. Cette initiative est plus particulièrement portée par l'association Hommage aux Héros. Huit pavillons devraient constituer le Village de pavillons :

- **Quatre pavillons permanents**, ayant pour objectif de mettre en avant les quatre pays au cœur du conflit : USA, Grande-Bretagne, Canada et Allemagne. Ces pays disposeront d'un espace qu'ils pourront aménager à leur convenance. Cette initiative permettra aux publics tant de « Hommage aux Héros » que des touristes de mémoire de découvrir l'analyse et les regards croisés des acteurs du conflit mondial ;

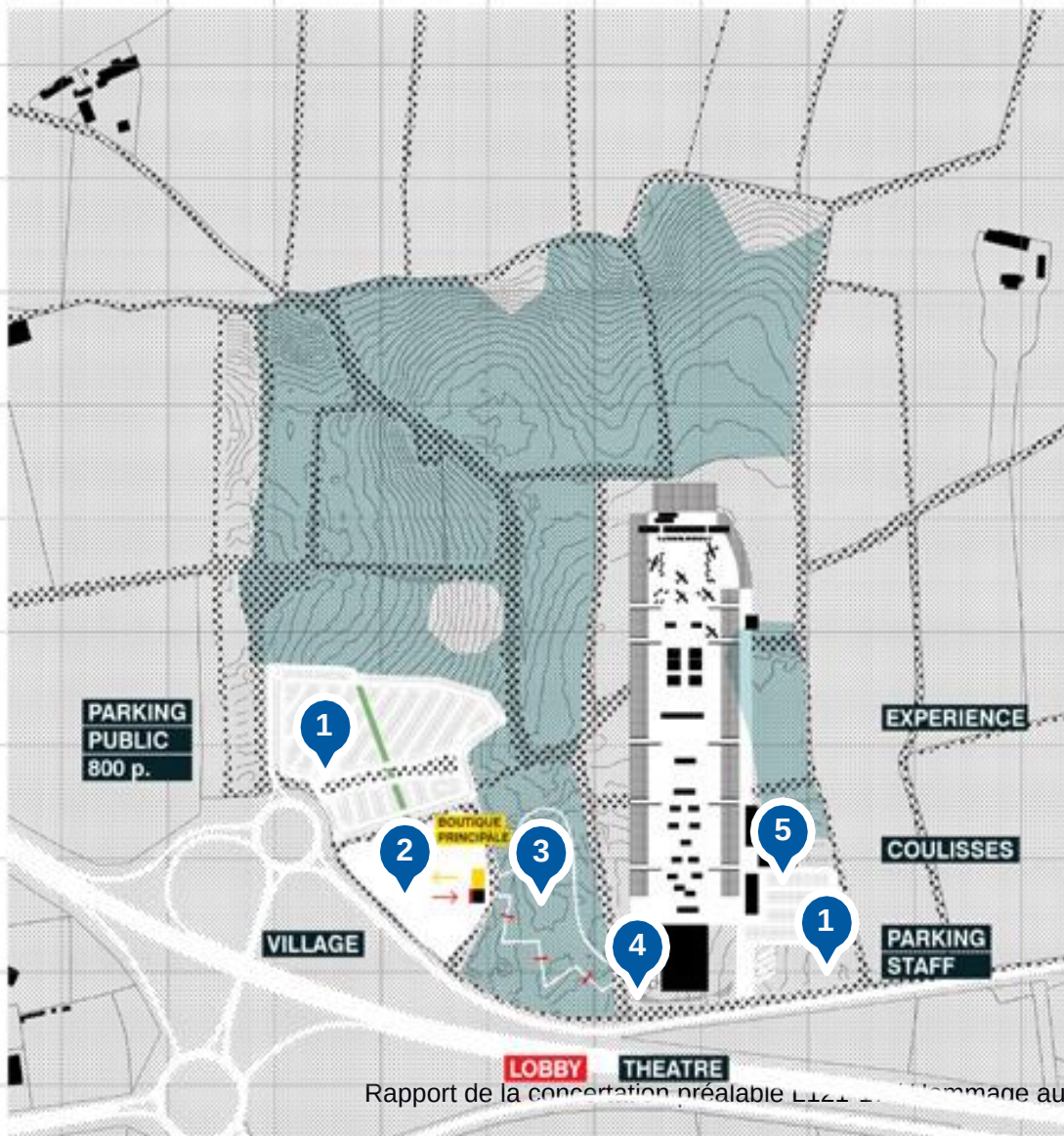
- **Un pavillon évènementiel** mis à disposition de délégations françaises et étrangères mais également des scolaires. Lieu de rencontre, d'échange, il complètera l'offre du projet Hommage aux Héros, notamment vers les plus jeunes ;

- **Un pavillon d'exposition** sur des thématiques spécifiques susceptibles d'évoluer régulièrement à l'initiative du maître d'ouvrage ou de tout autre organisme après validation par l'association Hommage aux Héros ;

- **Un pavillon dédié à la mise en avant des savoir-faire normands** mais également des autres sites de mémoire de la région ;

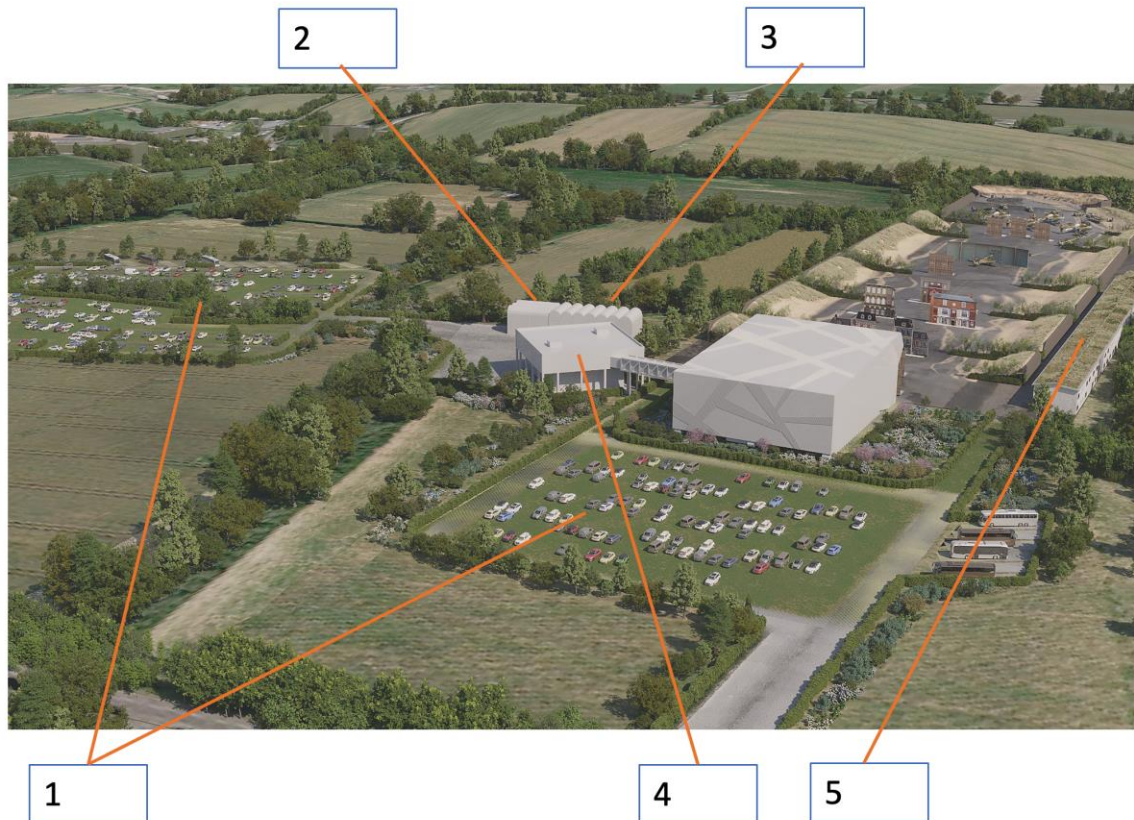
- **Un pavillon restauration.**

Les financements, la définition des contenus et les conditions de mises en œuvre de ce projet de Village sont en cours d'étude.



Source : Dossier de concertation HAH





- 1 Parking public et parking acteur et personnel
- 2 Bâtiment accueil et billetterie
- 3 Bâtiment administratif
- 4 Lobby, hall d'attente permettant l'accès au théâtre
- 5 Bâtiment annexe dédié aux vestiaires des acteurs, des figurants et aux personnels techniques



• Objectifs du projet selon le porteur de projet

Le maître d'ouvrage indique qu'Hommage aux Héros constitue un concept original pensé par des spécialistes du spectacle. Au-delà de l'aspect innovant de la création d'une expérience immersive et théâtrale, plusieurs objectifs d'ordre mémoriel, éducatif ou culturel ont été identifiés. Le projet vise différents effets :

1. En matière mémorielle et historique, il prétend participer à la mémoire locale et nationale d'un épisode historique fondateur de la Seconde Guerre mondiale. S'inscrivant dans le réseau des sites de mémoire existants, il souhaite contribuer à la passation de l'Histoire et prendre le relais des témoins de l'époque ;
2. En matière touristique et économique, l'Expérience souhaite générer des emplois directs et induits, sur le bassin local comme régional ;
3. En matière de rayonnement territorial, le projet souhaite participer au développement territorial et à la revitalisation des territoires ruraux, en pleine cohérence avec le Plan de relance des territoires ruraux à l'échelle nationale et avec les actions déjà engagées sur Carentan-les-Marais. Le projet doit mettre en valeur le territoire normand et participer à son rayonnement national et international.

• Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

Combinant technologies audiovisuelles et spectacle vivant, Hommage aux Héros ambitionne de restituer et resituer l'histoire du Débarquement des alliés et de la Bataille de Normandie.

Installé sur une emprise de 32,5 ha, le site devrait fonctionner de mars à octobre chaque année. Il s'articule autour d'une partie Expérience et autour d'une partie Village des pavillons.

La partie Expérience abritera un théâtre (1000 places) de 50 m de longueur, de 40 m de largeur et de 19 m de hauteur. Six représentations au plus par jour pourront avoir lieu en période de pointe, certaines éventuellement après la tombée du soleil.

Avec des séances toutes les heures, il est prévu que le public viendra sur le site peu de temps avant le créneau horaire réservé et en repartira rapidement ensuite. Cette programmation devrait limiter la fréquentation instantanée du site à un maximum d'environ 2 000 personnes, les arrivants croisant les partants. Les flux devraient être ainsi régulés sans connaître de pointe de début ou fin de journée.

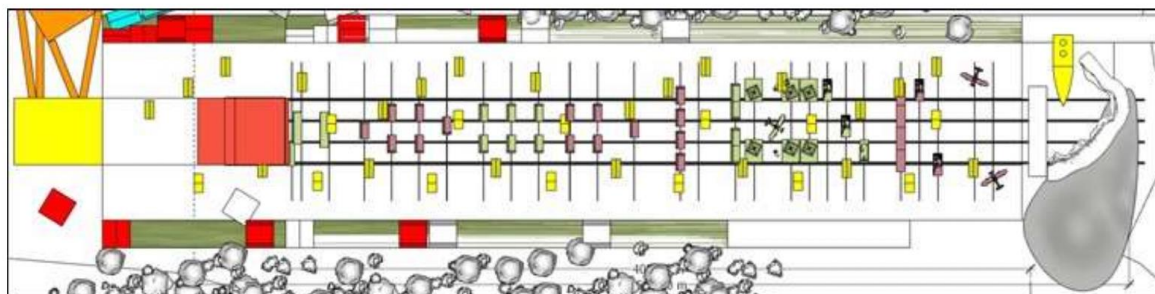


Illustration de l'Esplanade sur laquelle le théâtre mobile serait amené à se déplacer.

Source dossier de concertation HAH

La partie Village des Pavillons abritera divers espaces dédiés aux anciens belligérants, à l'événementiel, à des expositions thématiques et à la restauration.

Outre le site de Carentan, trois autres emplacements situés à Bayeux (1 site) et à Blosville (2 sites) ont été étudiés par le maître d'ouvrage qui ne les a finalement pas retenus. Le site envisagé à Bayeux ne permettait pas de disposer d'une esplanade d'une taille suffisante pour répondre aux contraintes techniques du théâtre. Les deux secteurs envisagés à Blosville se sont avérés mal adaptés en raison de l'importance des zones humides, de la proximité du château de Franquetot (monument classé), d'un nombre important de résidences individuelles susceptibles d'être perturbées par l'affluence des visiteurs, de la taille réduite de la commune.

Dans l'hypothèse où le projet ne pourrait se faire sur le site de Carentan, le maître d'ouvrage indique qu'il envisagera un nouveau site dans le département du Calvados faute d'avoir identifié dans celui de la Manche un autre site susceptible de répondre aux contraintes du projet.

- **Coût**

La première phase du projet (*Expérience*) est financée par la société Hommage aux Héros pour un montant prévisionnel de 90 millions d'euros HT dont 60 millions d'euros pour les infrastructures. La seconde phase (*Village des pavillons*) est portée par l'association Hommages aux Héros pour un montant estimé à 20 millions d'euros HT.

- **Contexte du projet**

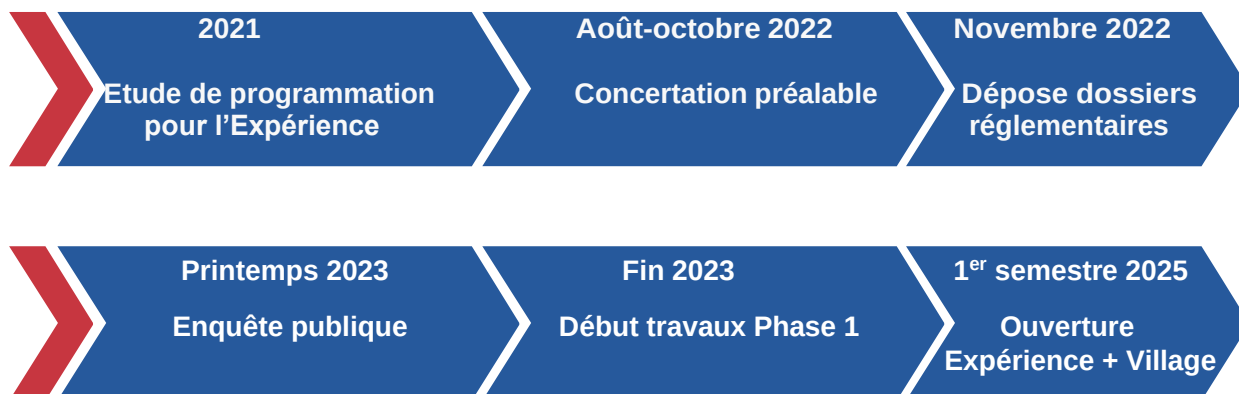
Le projet a été une première fois évoqué en janvier 2020 par le président de la Région Normandie lors de la cérémonie des vœux de la Région. Mais aucune démarche concrète n'ayant été conduite auprès des autorités et acteurs du territoire, l'annonce a donné lieu à diverses interprétations et à la naissance de mouvements d'opposition au motif qu'il se serait agi d'un « Puy du Fou normand » ou d'un « DDay Land » qui ne suscitaient pas l'adhésion, certaines personnes considérant que la mémoire des combattants et celle de leur histoire ne seraient alors pas respectées.

En l'absence de démarches concrètes clairement conduites auprès des autorités et acteurs du territoire, le projet est alors apparu aux yeux d'une partie du public comme étant déconnecté de la vie du territoire. Ce sentiment négatif, relayé par des déclarations d'opposants dans la presse (Presse de la Manche et Ouest-France) et divers communiqués, a d'autant plus fructifié que le maître d'ouvrage est demeuré très discret sur son projet pendant la période du Covid et pendant les campagnes électorales des élections présidentielles ou législatives d'avril et juin 2022.

A partir de juin 2022, le maître d'ouvrage a entamé une communication plus active pour faire connaître son projet et expliquer les motivations qui l'animaient.

Les actions engagées en direction des différents acteurs du territoire et de la presse en juin et juillet 2022 ont permis de préciser davantage la nature du projet et de produire à la fin juillet un dossier de concertation mettant en évidence les principaux enjeux du projet ainsi que le déroulé général de la concertation préalable organisée du 16 août au 7 octobre 2022.

- **Calendrier prévisionnel du projet**



(Source Dossier de concertation du maître d'ouvrage)

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

La concertation s'inscrit dans un contexte particulier du fait que de multiples opposants au projet « Hommage aux Héros » se sont fait connaître depuis son annonce en janvier 2020 par le Président de la Région Normandie. Depuis cette date, diverses associations patriotiques ou du souvenir ainsi que plusieurs associations environnementales ont manifesté leur opposition à ce projet qu'ils qualifient du nom de D-Day Land.

Si trois sites (Bayeux, Blosville et Carentan) ont été initialement envisagés par le maître d'ouvrage pour la réalisation du projet, le site de Carentan a finalement été choisi.

Le maître d'ouvrage a demandé à la CNDP le 21 mars 2022 « *la désignation d'un garant en vue de la réalisation de la concertation préalable (articles 121-15-1 et suivants du code de l'environnement)* ».

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 6 avril 2022 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable en application de l'article L 121-17 du code de l'environnement et a désigné Monsieur Laurent DEMOLINS comme garant de la concertation préalable. Lors de la même séance plénière, Monsieur Laurent Demolins a également été chargé d'assurer la mission de conseil relative à la concertation sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Carentan-les-Marais, à l'occasion du projet « Hommage aux Héros ».

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du garant qui se trouve en annexe de ce bilan.

• Le rôle du garant

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui lui présente son rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, le garant rédige un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, le garant doit notamment « *veiller à l'articulation des sujets relatifs à la mise en compatibilité du PLU qui relèvent de la concertation au titre du code de l'urbanisme et de ceux se rapportant directement au projet qui relèvent de la concertation au titre du code de l'environnement* ».

Le garant a reçu pour mission « *d'être particulièrement attentif aux enjeux de calendrier et aux meilleures façons de concilier, d'une part, le souhait du porteur de projet d'aller rapidement vers le dépôt de sa demande d'autorisation du projet - mais qui ne pourra néanmoins être recevable que lorsque toutes les phases de la concertation auront été achevées (cf. art L.121-1-1 A du code de l'environnement) – et, d'autre part, la nécessité de disposer de temps pour débattre de ce projet, de donner à tous les publics des informations complètes sur ses enjeux économiques, environnementaux, mémoriels, etc. et de pouvoir répondre aux questionnements du public* ».

Le travail préparatoire du garant.

Après sa désignation le 6 avril 2022, le garant s'est attaché à mener sans délais son étude de contexte. Il a rencontré dès le 7 avril le maire de Carentan-Les-Marais ainsi que le maître d'ouvrage. Les entretiens conduits les 21, 22 et 27 avril (Préfet de la Manche, cabinet du conseil départemental, associations environnementales et/ou opposées au projet², Président du Comité du débarquement, Président de la Chambre d'agriculture) lui ont permis de mesurer précisément le niveau d'avancement du dossier ainsi que les enjeux qui devront être soumis au débat. Cette étude de contexte a donné au garant l'occasion d'alerter le maître d'ouvrage sur le fait que la concertation préalable ne pourrait commencer le 20 juin au regard des éléments qu'il avait recueillis.

Les résultats de l'étude de contexte conduite en avril – mai 2022

Les premiers entretiens conduits par le garant dans le cadre de son étude de contexte ont conduit celui-ci à indiquer dès le 22 avril au maître d'ouvrage, qu'en l'état du dossier, les éléments d'information du projet n'étaient pas suffisamment avancés et complets pour que la concertation préalable débute à la fin du mois de juin 2022 dans de bonnes conditions.

De fait, le degré d'avancement du projet - pour la partie théâtre mobile comme pour la partie village des pavillons - semblait rendre quasi impossible la réalisation à la fin du mois de juin d'un dossier répondant aux exigences d'une information de qualité du public.

- **Les recommandations du garant concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Dès le 9 avril, le garant a indiqué au maître d'ouvrage la nécessité d'avancer prioritairement sur le dossier de concertation, sur le site web de la concertation mis en ligne par le maître d'ouvrage, sur les dates de la concertation préalable et ses modalités.

Le 22 avril, après les rencontres effectuées sur le terrain, le garant a indiqué que tous les responsables qu'il avait rencontrés, étaient en attente d'une information actualisée sur le dossier et qu'il lui semblait :

- 1. Souhaitable que la concertation mobilise toutes les associations rencontrées par le garant et qui restaient sur une version d'octobre 2020 du projet et sur une présentation via YouTube ;
- 2. Que ne faire la concertation que pendant une période de vacances serait une erreur et qu'il serait donc souhaitable que la concertation préalable se déroule à la fois sur une période de vacances et sur un temps hors vacances scolaires ;

² Présidents ou membres du Crépan - Comité Régional pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie - de Protection Nature et Patrimoine, du Collectif de Carentan, du Collectif de Sainte Marie du Mont, du Collectif de Ver sur Mer, du Collectif de Bayeux.

- 3. Qu'il convenait d'ouvrir le champ de la concertation préalable, conformément à l'article L121-15-1, sur l'opportunité même du projet, les éventuelles alternatives, ainsi que les enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire ;
- 4. Indispensable de bien apprécier le périmètre de la concertation et qu'une concertation allant de Cherbourg à Ouistreham, centrée sur la Manche et le Calvados, faisait sens ;
- 5. Que le porteur de projet devait mobiliser tous les acteurs du territoire dans le cadre de la concertation, afin d'en apprécier les différentes complémentarités ;
- 6. Que le projet devait être clairement présenté dans chacune de ses deux composantes avant d'être soumis à la concertation préalable ;
- 7. Que la date de la fin juin lui paraissait irréaliste pour commencer la concertation tant plusieurs fondamentaux de la concertation n'étaient pas réalisés sur la forme comme sur le fond ;
- 8. Que l'article de Ouest France / Manche en date du 22 avril (cf. annexe 07) illustre le sentiment de manque de transparence qui existait pour une partie de la population.

Fin avril, poursuivant son étude de contexte, le garant a constaté un besoin de clarification financière et de transparence quant à l'opération immobilière ayant conduit la municipalité de Carentan à :

- i) acquérir une superficie de 32,5 ha de terres agricoles permettant d'implanter le projet,
- ii) préempter, dans le but de compenser le changement de destination de ces 32,5 ha, des terres mises en vente par un propriétaire ayant décidé de mettre fin à son activité agricole.

Par ailleurs, les entretiens préalables ont permis au garant d'identifier plusieurs enjeux et conditions à remplir qui devront pouvoir être débattus dans le cadre de la concertation préalable. Il s'agit en particulier de :

- Débattre de l'intérêt régional du projet au-delà de l'intérêt qu'il peut représenter pour la commune de Carentan ;
- Impliquer les collectivités territoriales d'une manière très élargie et bien au-delà de la seule municipalité de Carentan ;
- S'attacher au respect de la vérité historique sous peine que le projet ne soit pas accepté ;
- Consulter le territoire sans se limiter à la seule consultation des élus ;
- Veiller à ce que le projet respecte le milieu environnemental au sein duquel il sera implanté ;
- Mettre en place une structure de gouvernance issue du territoire pour définir un cahier des charges de la gestion du projet et garantir son respect ;

- Veiller à ce que la présidence du projet soit acceptée par tous et relève d'un conseil élargi qui ne se résume pas uniquement à la seule municipalité de Carentan compte tenu de l'ampleur du projet et des conséquences qu'il emporte.

L'accompagnement du projet par la Safer³ s'exprime au travers de la mise à disposition de la commune de Carentan-Les-Marais d'une réserve foncière permettant de compenser le changement de destination de l'emprise agricole sur laquelle le projet devrait s'implanter. En ce sens, si l'action de la Safer contribue à rendre possible la modification du PLU du fait de la vente à la commune de 32 ha de terres agricoles, la Safer indique que cette action ne peut en aucun cas être interprétée comme l'expression de son soutien au projet, lequel soutien ne correspondrait en rien à la mission de la Safer.

Le 2 mai, le maître d'ouvrage indique au garant avoir décidé de faire glisser la concertation sur les mois d'août et septembre 2022 afin de couvrir à la fois une période de vacances scolaires et une période d'activité scolaire.

Le 16 mai 2022, le maître d'ouvrage fait part au garant de l'évolution du calendrier prévisionnel initialement prévu pour la concertation préalable, laquelle devrait finalement se tenir du 16 août au 30 septembre 2022. Le maître d'ouvrage envisage l'organisation de 5 réunions publiques à Carentan (réunion d'ouverture et réunion de clôture, atelier environnement), à Caen (atelier histoire au mémorial de Caen), et à Cherbourg (atelier tourisme et développement socio-économique).

Le 1^{er} juin, à la réception des dates prévisibles des réunions publiques et ateliers (19 août, 8, 13, 22 et 29 septembre), le garant indique au maître d'ouvrage que le rythme des réunions prévues en septembre lui paraît trop dense, qu'il ne permettra pas de disposer du temps nécessaire à l'établissement de chaque compte-rendu de réunion avant la tenue de la réunion suivante et que le public risque ainsi d'être mal informé de la teneur de la réunion ou de l'atelier précédent. Il recommande au maître d'ouvrage de faire durer la concertation jusqu'à début octobre et non fin septembre, sur une période de 7 à 8 semaines et non 6 semaines. Il lui suggère d'organiser une réunion fin août pour que le maître d'ouvrage comme le public puissent « gagner en respiration ». Il lui recommande enfin de prévoir des réunions publiques d'une durée de 3 heures plutôt que de 2 heures.

Le 9 juin, le maître d'ouvrage décide de rallonger la durée de la concertation jusqu'au 7 octobre. Les dates des réunions publiques et des réunions thématiques retenues sont désormais les 19 août, 6, 13, 22 septembre et 6 octobre). Les ateliers précédemment envisagés donnent place à des réunions thématiques.

Parallèlement, un « collectif⁴ » de signataires opposés au projet rappelle régulièrement dans la Presse de la Manche son opposition au projet (cf. annexes 10 et 11) considéré comme relevant « *d'une intention fondamentalement mercantile, ..., manquant de respect pour les victimes et leurs familles, ...* ». Certains acteurs impliqués dans le suivi des musées demeurent sceptiques quant à la création d'un spectacle sur un sujet mémoriel.

³ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, la Safer permet à tout porteur de projet viable (ici la commune de Carentan-Les-Marais) de s'installer en milieu rural.

⁴ Il s'agit notamment de plusieurs collectifs et associations locales, soucieux de la défense de l'environnement et du patrimoine (voir note de bas de page 1)

A contrario (cf. annexe 12), certains considèrent que cette logique conduirait « à fermer les musées payants, les magasins de souvenirs, les marchands de saucisse à la Fièvre le jour des parachutages, ..., les films payants qui passent au cinéma sur le Débarquement, ... ! Des spectacles payants qui présentent des batailles historiques, il y en a partout dans le monde, et c'est peut-être une façon de ne pas oublier ce qui s'est passé pour les futures générations ».

Par ailleurs, pour certaines des personnes rencontrées, la fréquentation envisagée du site du projet par le maître d'ouvrage (600.000 visiteurs pour environ 8 mois d'ouverture par an), ne semble pas réaliste en comparaison de la fréquentation des « musées de France » du Calvados et de la Manche⁵. A titre d'exemple, le Mémorial de Caen et la Tapisserie de Bayeux qui sont les musées les plus fréquentés dans ces deux départements, accueillent 300.000 à 400.000 visiteurs par an.

Des échanges avec des professionnels du tourisme de la Manche fin juin 2022, un déficit de communication et d'information apparaît. Les interlocuteurs s'interrogent notamment sur les points suivants :

- i) la nécessité de traiter la question de l'hébergement des visiteurs au regard du déficit d'établissement de grande capacité dans le département – contrairement au Calvados –
- ii) la difficulté du recrutement dans le secteur touristique,
- iii) le portage du projet par les élus,
- iv) la gestion des flux et des mobilités,
- v) le défaut d'association des acteurs locaux au projet et le manque de sollicitation à leur endroit.

En résumé, l'étude de contexte conduite par le garant a mis en évidence qu'en avril 2022, le projet, annoncé en janvier 2020 par le Président de la Région de Normandie, était en lui-même encore très peu connu tant par les autorités locales (préfecture, conseil départemental, élus) que par les organismes consulaires (chambre de commerce, chambre d'agriculture, etc.), le monde associatif (Comité du débarquement, associations environnementales, etc.) et le public en général.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Sur la base de l'étude de contexte qu'il a menée, le garant a appelé l'attention du maître d'ouvrage dès la fin du mois d'avril 2022 sur le fait que les démarches conduites par Hommage aux Héros ne permettaient pas d'envisager la tenue d'une concertation préalable sur le projet fin juin 2022 dans des conditions répondant aux exigences de la CNDP.

⁵ Mémorial de Caen, Musée de la Libération de Cherbourg, Musée de Tilly sur Seules et Musée d'Arromanches

Le maître d'ouvrage a suivi les recommandations et prescriptions du garant afin, d'une part, de préparer des éléments d'information complets et accessibles et, d'autre part, de s'inscrire dans l'esprit de la concertation du public porté par la CNDP.

- **Les recommandations du garant concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Les recommandations du garant ont été multiples. Outre le fait qu'elles ont conduit le maître d'ouvrage à décaler de deux mois les dates initialement prévues de la concertation et à élargir le périmètre de la concertation (cf. supra étude de contexte), elles ont principalement concerné le dossier de concertation, les documents d'information du public, le dispositif participatif et le site web de la concertation.

Concernant le dossier de concertation

Le 30 juin, le garant adresse un mail au maître d'ouvrage pour appeler son attention sur le projet de dossier de concertation qui lui a été transmis le même jour en indiquant que ce dossier *« comprend beaucoup trop d'affirmations non étayées ou non argumentées. Il est fait d'un trop grand nombre de généralités sans qu'apparaissent le résultat des études déjà faites ni les auteurs de ces études. Il ne répond donc pas aux attentes de la CNDP en matière d'information du public en amont des 5 réunions de concertation prévues d'août à octobre »*.

Le 2 juillet, il appelle l'attention du maître d'ouvrage sur divers *« points⁶ qui devront être abordés dans le dossier de concertation pour répondre précisément au besoin d'information du public »*. Il indique qu' *« à défaut, le dossier pourrait apparaître comme non abouti et insuffisamment avancé pour commencer les réunions de concertation dans des conditions satisfaisantes »*.

Le 4 juillet, le garant adresse au maître d'ouvrage un message d'alerte sur la méthode et le suivi du process. A cette occasion, il rappelle que le dossier de concertation n'est pas *« un document de marketing mais bien un document qui ouvre la voie à la concertation notamment i) en abordant clairement les thèmes à débattre et ii) en mettant en évidence la volonté du maître d'ouvrage de débattre et non pas seulement de vendre son produit »*. En l'état, le dossier s'affiche beaucoup trop dans le déclaratif et les affirmations formulées sur de nombreux thèmes ne démontrent pas, ne sont pas ou peu argumentées.

En réunion le 5 juillet, après une analyse critique de la première version du dossier, le garant précise au maître d'ouvrage tous les points sur lesquels des améliorations sont attendues.

⁶ Hébergement des visiteurs, difficultés de recrutement dans le secteur touristique, portage du projet par les élus, gestion des flux et des mobilités, association des acteurs locaux

Le 11 juillet, le garant est rendu destinataire d'une nouvelle version de dossier de concertation. Il demande au maître d'ouvrage de préciser la nature des 200 emplois évoqués dans le dossier de concertation, le montant des taxes qui seront perçues localement et le coût de la location du site à la commune. Il demande également d'indiquer la possibilité d'utilisation des cahiers d'acteurs.

Parallèlement, il fait plusieurs observations relatives à l'amélioration du site internet de la concertation afin de le rendre plus accessible et de favoriser l'exploitation des contributions (compteur du nombre de visiteurs, tableau chronologique du projet, présentation société HAH et association HAH, évocation des cahiers d'acteurs, cartouche comptes-rendus de réunions, cartouche actualités, etc.).

Le 28 juillet, le maître d'ouvrage adresse au garant sa version définitive du dossier de concertation, lequel dossier n'appelle plus de remarques du garant, les principales observations et prescriptions de celui-ci ayant été prises en considération.

Concernant le site web de la concertation

Dès le début des échanges avec le maître ouvrage, le garant a appelé son attention sur l'importance qu'il devait apporter à l'organisation du site web de la concertation afin que celui-ci s'inscrive parfaitement dans les principes d'information du public portés par la CNDP.

Outre le fait que le site devait donner accès au dossier de concertation, le garant a rappelé l'importance d'une rubrique FAQ (Foire Aux Questions), la nécessité pour le public d'avoir connaissance des questions posées et des réponses du maître d'ouvrage, l'accès aux comptes-rendus de chaque réunion publique, la mise en place du comptage du nombre de connexions et leur durée moyenne, la nécessité de créer une adresse du site de la concertation qui soit distincte de l'adresse du site du projet Hommage aux Héros.

Le 28 juillet, suite à un e-mail d'un habitant de la région demandant des précisions sur la nature du site internet, le garant a appelé à nouveau l'attention du maître d'ouvrage sur l'organisation du site internet et lui a demandé à la fois de lui faire parvenir des éléments de réponse aux questions posées par le demandeur et de répondre également directement à l'intéressé.

Par ailleurs, afin de faciliter la construction du site web d'Hommage aux Héros dédié à la concertation, le garant a adressé au maître d'ouvrage plusieurs exemples de sites web dédiés à la concertation et aux questions du public.

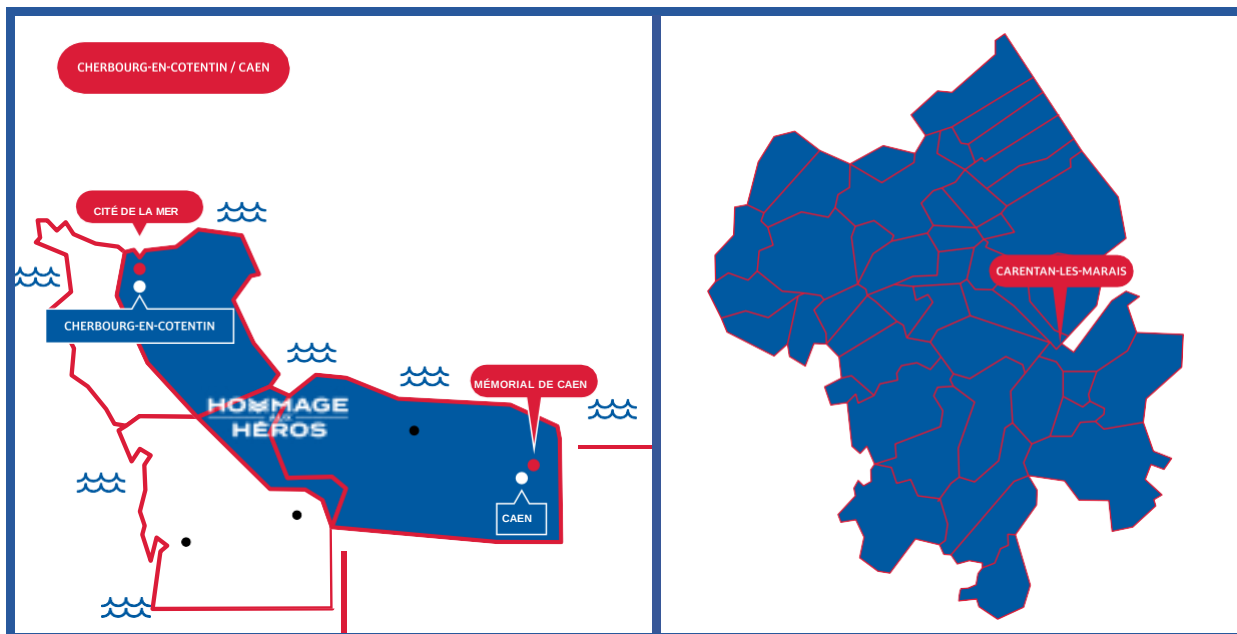
Enfin, le 3 août, il a indiqué au maître d'ouvrage divers points d'amélioration du site internet (menus déroulants, point actualité, plan de situation du site, comptage des connexions sur le site, etc.).

Concernant les supports de communication

Le garant qui a demandé à être rendu destinataire des projets de support de communication, a fait diverses observations parfois de fond, plus souvent de détail, sur les documents en cours d'élaboration. Ces observations ont systématiquement été prises en compte par le maître d'ouvrage. Elles ont concerné à la fois le texte de l'affichage légal, les flyers, les Kakémono, la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, le périmètre de diffusion des affiches annonçant la concertation.

Concernant le périmètre de la concertation

Suite aux recommandations du garant, le maître d'ouvrage a veillé à élargir le périmètre de la concertation à l'ensemble du périmètre des plages du débarquement de la Manche et du Calvados, de Sainte-Mère-Eglise à Ouistreham. In fine, du fait de diverses contraintes matérielles et d'opportunités, le porteur de projet fera finalement le choix d'une concertation d'Arromanches à Cherbourg.



Concernant le calendrier final de la concertation et les réunions

Alors que le maître d'ouvrage souhaitait dans sa lettre de saisine de la CNDP commencer la concertation le 20 juin, le garant a indiqué au maître d'ouvrage le risque d'engager la concertation de manière trop hâtive et la nécessité de prendre davantage de temps pour la préparer la concertation et pré-mobiliser les acteurs locaux afin qu'ils puissent intervenir dans le cadre de la concertation.

Soucieux de toucher à la fois le territoire et les touristes, averti des exigences de la concertation et de la nécessaire bonne information du public, le maître d'ouvrage a reporté du 20 juin au 16 août la date de début de la concertation. Il s'est ainsi attaché à ce que la concertation couvre à la fois une période de vacances scolaires et une période hors vacances scolaires. Sur cette base, le maître d'ouvrage a décidé d'organiser la concertation sur une durée de 7 semaines - du 16 août au 7 octobre - autour de 5 réunions publiques - et non 2 comme initialement envisagé - et de deux permanences sur le marché de Carentan les 22 août et 12 septembre.

Il n'a pas retenu la proposition du garant d'aller à la rencontre des estivants par la mise en place ponctuelle de stands mobiles près des plages du débarquement entre le 16 et le 31 août.

Le dispositif de concertation :

311 Dossiers de concertation

75 affiches d'information

41 points d'affichage / 38 en mairies, 2 sur le site de la concertation, 1 Préfecture de Saint Lô

5815 dépliants

2 encarts presse le 28 juillet 2022 (Presse de la Manche et Ouest-France)

Cinq réunions publiques les 19 août, 6,13 et 22 septembre, 6 octobre

Deux permanences sur le marché de Carentan en août et septembre 2022

1 site Internet <https://concertation.hommagesauxheros.fr/> 3 registres de concertation à Carentan (mairie et office du tourisme) et Saint Lô (Préfecture)

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour toute personne, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

En amont de la concertation, plusieurs articles publiés dans la presse locale (Ouest France et Presse de la Manche) ont évoqué le projet « Hommage aux Héros » (cf. annexes 7 et 8) et la concertation. Cette information par voie de presse s'est accentuée au début du mois d'août 2022. Elle s'est maintenue tout au long des 8 semaines de la concertation préalable.

Les publications légales et affichages relatifs à l'avis de concertation préalable (cf. annexe 17) ont été réalisés dans les délais prescrits et selon les modalités prévues par la loi.

Entre le 28 juillet et la première réunion de concertation du 19 août, le garant a fait l'objet de quatre demandes de précisions émanant du public, demandes retransmises au maître d'ouvrage qui s'est alors attaché à répondre sans délais aux divers demandeurs et, le cas échéant, à améliorer son site de présentation du projet.

Parallèlement, le site de la concertation a fait l'objet de demandes de renseignement, de remarques, observations ou contributions du public tout au long du processus de concertation, depuis son ouverture le 16 août (9 observations déposées le 16 août) jusqu'au terme de la concertation préalable (138 observations au 23 août, 173 au 30 août, 203 au 6 septembre, 248 au 13 septembre, 269 au 22 septembre, 282 au 27 septembre, 364 au 7 octobre).

Au fil des cinq réunions publiques, lesquelles ont duré près d'une quinzaine d'heures, la concertation a conduit le maître d'ouvrage à clarifier et à compléter tout ou parties des informations présentées dans le dossier de concertation préalable. Outre la mise en ligne des comptes-rendus des réunions publiques, le maître d'ouvrage a aussi fait figurer dans la partie « Actualité du site de la concertation » (cf. annexes 27 à 41) les diapositives présentées en séances ainsi que d'autres précisions répondant à diverses interrogations ou observations du public (capital de la société HAH, lettre de l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche).

Pour une parfaite information du public, le garant s'est personnellement attaché, lors des trois premières réunions publiques, à présenter les enseignements qu'il tirait des réunions précédentes ainsi que des observations figurant sur le site de la concertation. Il a demandé au maître d'ouvrage d'y procéder lui-même pour la quatrième et la cinquième réunion publique. Pour cette dernière réunion, après que le maître d'ouvrage ait fait part des enseignements majeurs qu'il tirait de la concertation, le garant, a fait part au public de son sentiment sur le déroulé général de la concertation préalable.

Le public a pu disposer d'informations sur le projet au regard du niveau d'avancement du dossier par le maître d'ouvrage. Le dossier était à la fois accessible et facilement compréhensible. Il a été publié dans des délais légaux imposés par la loi. Une différence d'appréciation est toutefois apparue entre le maître d'ouvrage et certains participants qui souhaitaient avoir accès aux études spécifiques conduites dans le cadre de l'étude d'impact en cours de réalisation.

Le maître d'ouvrage a pu compléter pendant la concertation l'information du dossier de concertation. Toutefois, des réponses incomplètes ayant parfois pu faire naître un doute sur l'absolue volonté de transparence du maître d'ouvrage, des précisions restent encore à apporter (cf. la partie du bilan intitulée « Précisions à apporter de la part du responsable du projet ») sur certains points particuliers.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le nombre total de participants aux réunions publiques (environ 810 participants dont certains qui étaient présents à plusieurs réunions) et les 98 interventions⁷ du public au cours des 5 réunions publiques organisées par le maître d'ouvrage, d'une part, les 364 observations⁸ postés sur le site de la concertation et les 7 cahiers d'acteurs⁹ ou équivalents, d'autre part, permettent de considérer que le projet a fait l'objet d'une réelle attention du public et que le droit à la participation a été effectif. Certains participants ont assisté à plusieurs des réunions publiques et parfois à la quasi-totalité, voire à la totalité, de celles-ci. La dernière réunion publique était composée environ pour moitié de nouveaux participants.

Le garant considère que la mobilisation du public a été effective et que le dispositif de concertation (réunions et site participatif) était bien adapté. En matière d'échanges, de réels arguments favorables ou défavorables au projet ont été formulés, des demandes de précisions exprimées et des réponses apportées par le maître d'ouvrage.

La création d'ateliers ou tables rondes, évoquée avec le maître d'ouvrage lors de l'étude de contexte, aurait éventuellement pu permettre de recueillir plus profondément les attentes et propositions du public.

Le 8 octobre 2022, la Presse de la Manche résume le déroulement de la concertation préalable :

« Hommage aux Héros : fin de la concertation, deux visions s'opposent toujours... Et finalement, à la fin d'une soirée riche en prises de paroles et après deux mois de concertation publique où tout le monde aura pu donner son avis, deux camps restent toujours opposés ».

Les réunions publiques

La **réunion publique du 19 août** qui s'est tenue au théâtre de Carentan, a duré 2 heures et 15 minutes. Elle a rassemblé 180 participants qui sont intervenus à 23 reprises pour manifester aussi bien leur soutien que leur opposition au projet. Le garant s'est attaché à permettre à tous les intervenants de s'exprimer quand bien même certaines interventions ont été particulièrement longues.

Au terme de la réunion, le garant a invité le maître d'ouvrage à :

- Faire connaître les études permettant d'envisager 600.000 visiteurs annuels ;
- Préciser le sujet des pavillons (composition, mode d'association du territoire, mode de détermination des choix et arbitrages, etc.) ;
- Préciser les modalités de candidature aux travaux par les entreprises locales ;
- Préciser l'alternative au projet si le site de Carentan-Les-Marais n'était pas retenu.

Le 26 août, le compte-rendu de la réunion publique a été mis en ligne sur le site de la concertation.

⁷ A titre d'exemple : 1 participant est intervenu 6 fois en 2 réunions, 2 participants sont intervenus 6 fois en 4 réunions, un participant est intervenu 8 fois en 5 réunions.

⁸ A titre d'exemple, un participant a posé 18 contributions, un autre 15 contributions.

⁹ Il s'agit des cahiers d'acteur ou équivalents du MRAP (2), de la Confédération paysanne, de la Ville de Cherbourg, de la Commune de Ranville, du groupe Normandie -Ecologie, de l'association Cotentin Nature Qualité de vie.

La **réunion publique du 6 septembre** à Arromanches a rassemblé 130 personnes pendant trois heures. Centrée sur les thématiques culture – éducation – histoire, elle a donné lieu à l'intervention en préambule de deux vétérans, MM. Léon Gautier et Charles Norman Shay, puis à 25 interventions du public.

Le maître d'ouvrage a clarifié et complété les informations concernant son projet tout au long de la soirée. Il a apporté des précisions aux principales interrogations qui avaient été formulées jusqu'ici et que le garant a présentées en début de réunion. Des attentes d'information complémentaires sur certains points déjà évoqués sont apparues ainsi que des interrogations nouvelles. D'une manière générale, la séance :

- A confirmé i) une demande de renforcement de l'ancrage local et ii) l'existence d'interrogations sur le choix du titre « Hommage aux Héros » ;
- A mis en évidence une attente concernant l'identité et la qualité des personnalités travaillant sur le projet scientifique ;
- A permis au Président du Comité du Débarquement d'annoncer que le Comité d'éthique procèderait pendant 1 ou 2 journées à l'audition des personnes désirant donner leur avis sur l'aspect historique du projet.

Le 13 septembre, le compte-rendu de la réunion publique a été mis en ligne sur le site de la concertation.

La **réunion publique du 13 septembre** s'est de nouveau tenue à Carentan pendant trois heures. Elle a réuni environ 170 participants et a donné lieu à 30 interventions du public.

Le maître d'ouvrage et le bureau d'étude Egis ont principalement présenté les aspects environnementaux du projet en indiquant que le bilan des études dont certaines ne sont pas encore achevées figurerait dans son dossier de demande d'autorisation environnementale. En attendant cette publication, le public demeure en attente de quelques données chiffrées plus précises notamment en ce qui concerne l'impact carbone, la consommation électrique, etc. Le maître d'ouvrage s'est engagé à fournir ces éléments à brève échéance.

Le 21 septembre, le compte-rendu de la réunion publique a été mis en ligne sur le site de la concertation.

La **réunion publique du 22 septembre** s'est tenue à Cherbourg. Elle a réuni 130 personnes de 18h30 à 21h45.

Le bureau d'étude Voltere (cabinet d'ingénierie et d'analyse touristiques) ainsi qu'un consultant en développement territorial, ont présenté des données chiffrées et argumentées concernant le tourisme et le développement économique, lesquelles ont donné lieu à 22 interventions du public. L'étude de marché, les retombées économiques, la fréquentation des lieux de mémoire, l'emploi touristique, l'hébergement des visiteurs constituent les principaux thèmes de leur présentation.

Le recrutement de personnels sur des emplois saisonniers pendant 8 mois a fait l'objet de plusieurs interrogations du public. La réunion a aussi permis d'apporter des précisions notamment au sujet du calcul de la fréquentation, de l'organisation du comité d'éthique et des ressources en eau.

Le 03 octobre, le compte-rendu de la réunion publique a été mis en ligne sur le site de la concertation.

La **réunion publique du 6 octobre** s'est tenue à Carentan-Les-Marais. Elle a réuni 200 personnes, pendant 3 heures et quinze minutes. Elle a donné lieu à 28 interventions du public.

Cette réunion a permis au maître d'ouvrage i) d'apporter des précisions notamment dans le domaine de la tribune mobile (architecte), des études concernant le trafic, l'acoustique, la faune et la flore et l'avancement général de ces études, ii) de dresser un bilan des précisions et informations nouvelles apportées tout au long de la concertation préalable. Cette réunion a aussi permis au Maire de Carentan-Les-Marais de répondre directement à des interrogations du public concernant la mise en conformité du plan local d'urbanisme et la concertation à venir sur ce sujet.

La réunion était très conflictuelle et il était difficile de permettre une expression égale de tous les arguments.

Le 13 octobre, le compte-rendu de la réunion publique a été mis en ligne sur le site de la concertation.

Le fonctionnement du site de la concertation

Le site de la concertation a fait l'objet dès son ouverture le 16 août 2022 d'un grand nombre de messages et de connexions. Les 69 messages postés sur le site et les connexions enregistrées entre le 16 et le 19 août – date de la première réunion publique – témoignent à la fois de l'intérêt porté au projet par le public et du bon fonctionnement du site web de la concertation. Cet intérêt ne s'est pas démenti tout au long de la concertation puisque le site a fait l'objet de 364 messages et 2651 connexions uniques du 16 août au 7 octobre.

364 observations ont été déposées sur le site. Certains contributeurs ont envoyé un nombre significatif de contributions¹⁰. Sept cahiers d'acteurs ou équivalents ont été adressés au maître d'ouvrage et rendus publics.

Le 24 août, le garant a appelé l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de répondre aux observations mises en ligne sur le site, aucune réponse n'ayant encore été apportée le 24 août aux 138 premières observations postées depuis le 16 août. Le 25 août et le 26 août, le site comptait respectivement 42 puis 81 réponses du maître d'ouvrage aux observations du public. Le 6 septembre, le maître d'ouvrage avait répondu aux 200 premières observations mises en ligne. Le 21 septembre, 240 réponses avaient été apportées aux 268 observations du public figurant sur le site de la concertation. Le 6 octobre, 315 réponses à 327 observations du public étaient en ligne. Au final, ce sont 364 observations et autant de réponses qui ont été apportées à la date du 17 octobre par le maître d'ouvrage.

A la date du 24 août, le site avait été consulté 996 fois pour la page « Accueil », 2868 fois pour la page « Consulter les observations » et 694 fois pour la page « Déposer une observation ».

Le 7 septembre, on comptait 1656 consultations de la page « Accueil », 6204 accès à la page « Consulter les observations » et 1023 accès à la page « Déposer une observation ».

Le 20 septembre, on comptait 2135 consultations de la page « Accueil », 8758 accès à la page « Consulter les observations » et 1241 accès à la page « Déposer une observation ».

¹⁰ Deux contributeurs ont respectivement adressé 15 et 18 observations

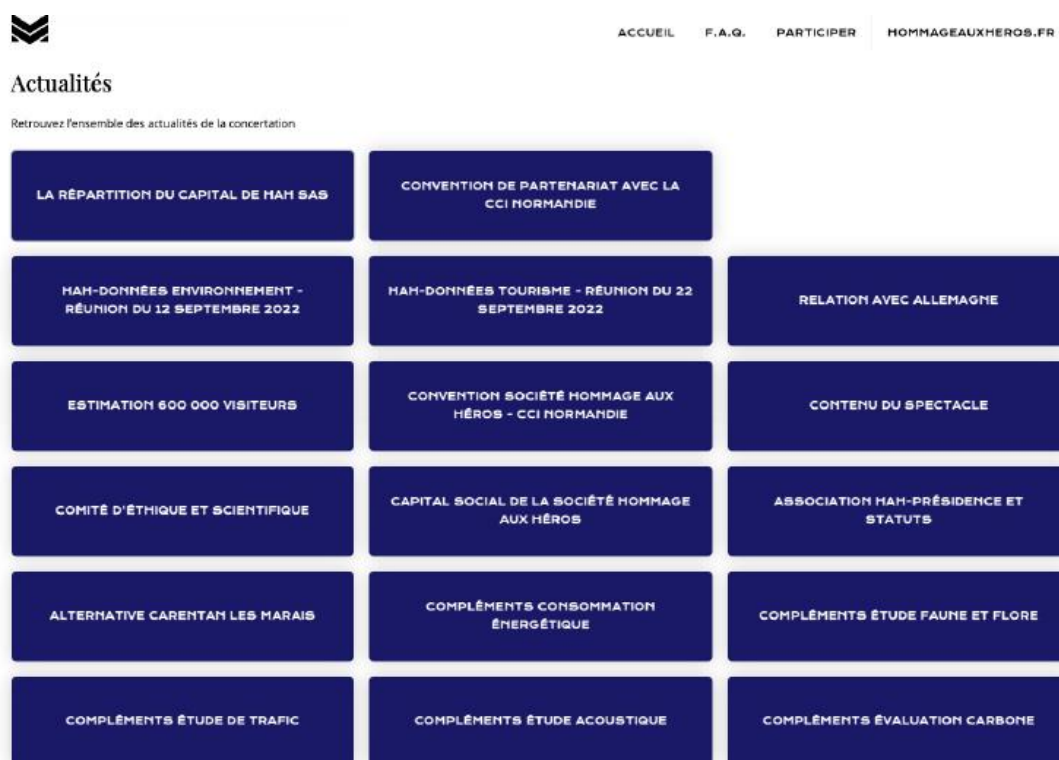
Le 8 octobre à 00h00, on comptait 2905 consultations de la page « Accueil », 11609 accès à la page « Consulter les observations » et 1645 accès à la page « Déposer une observation ».

Le rapport statistique de la concertation préalable Hommage aux Héros établi par PubliLégal figure en annexe 44 du présent bilan.

Outre la mise en ligne des comptes-rendus des réunions publiques et des 364 observations en ligne du public avec les réponses du maître d'ouvrage, les diapositives des présentations relatives à l'environnement et au tourisme, à la convention CCI-HAH, à la répartition du capital de la société HAH, à l'avis et au soutien de l'Ambassade d'Allemagne, au contenu du spectacle, au comité d'éthique et scientifique, à l'estimation des 600.000 visiteurs, à l'association Hommage aux Héros, à la solution alternative au projet du maître d'ouvrage, ont été rendues directement accessibles sur le site de la concertation à l'index « Actualité de la concertation » (cf. annexes 26 à 36).

Des compléments d'information (consommation énergétique, étude faune et flore, étude trafic, étude acoustique, évaluation carbone, cf. annexes 37 à 41) ont été présentés en réunion publique le 6 octobre et mis en ligne sur le site le 7 octobre, à la clôture de la concertation.

Extrait de la page « Actualités » du site de la concertation (fin de la concertation)



De la même manière qu'un index FAQ (Foire Aux Questions) figure sur le site de la concertation, un index « Réponses aux interrogations du public », à défaut d'avoir déjà été mis en place pendant la concertation, mériterait de figurer sur le site afin de faciliter l'accès du public aux réponses apportées par le maître d'ouvrage au cours de la concertation préalable.

Parallèlement, le garant a reçu 50 messages qui lui ont été adressés directement à laurent.demolins@garant-cndp.fr ou via le site de la concertation entre le 16 août et le 7 octobre. Il a répondu à ces messages et en a tenu informé le maître d'ouvrage.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

Environ 810 participants aux réunions publiques et 98 interventions

2651 connexions uniques au site internet

364 contributions : 73 questions écrites parfois multiples / 322 avis écrits dont certains avec des questions

7 cahiers d'acteurs ou équivalents

Lettre ouverte de Normandie Ecologie à la Présidente de la CNDP et réponse de la Présidente de la CNDP

Par courrier daté du 27 septembre 2022 (cf. annexe 42), le groupe Normandie Ecologie interpelle la Présidente de la CNDP sur le déroulement de la concertation préalable Hommage aux Héros et le rôle du garant. Cette lettre est rendue publique sur Twitter par un conseiller régional du groupe Normandie Ecologie.

Une réponse de la Présidente de la CNDP (cf. annexe 43) aux interrogations figurant dans la lettre mentionnée ci-dessus est adressée à la Présidence du groupe Normandie Ecologie le 5 octobre 2022.

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les thématiques abordées par les participants aux réunions publiques (les comptes-rendus exhaustifs des réunions publiques figurent sur le site de la concertation) ont également été abordées au travers des 364 observations mises en ligne sur le site de la concertation (la totalité des observations et réponses du maître d'ouvrage est également accessible sur le site de la concertation).

Des participants ont demandé au maître d'ouvrage d'apporter plus de précisions sur certains aspects du projet et quelques propositions d'aménagement du projet ont été formulées par le public.

Au fil des échanges, l'information sur le projet s'est affinée, les réponses du maître d'ouvrage contribuant i) à clarifier certains aspects du projet sur lesquels une attente forte du public avait pu se manifester, et ii) à compléter le dossier de concertation. En réponse notamment aux interrogations du public, le maître d'ouvrage a fait figurer sur site de la concertation divers éléments qui figurent en annexe du présent rapport (annexes 27 à 41) et qui traitent notamment de la composition du capital de HAH SAS, du partenariat avec la CCI Normandie, de la position de l'ambassade d'Allemagne, de l'estimation des 600.000 visiteurs, de l'association Hommage aux Héros, des aspects environnementaux et économico-touristiques du projet.

Toutefois, les interventions du public ont rapidement mis en évidence que celui-ci attendait des réponses plus approfondies à certaines de ses questions concernant notamment :

- La nature du projet scientifique et de ses auteurs ;
- Les éléments déterminants actuellement envisagés de la création scénique et mémorielle (points clés de la préparation du débarquement, du débarquement et de la bataille de Normandie) ;
- Les études conduisant au chiffre de 600.000 visiteurs annuels ;
- La composition du Comité d'éthique ;
- La présentation d'un site alternatif à celui de Carentan-Les-Marais.
- Les études environnementales ;

Concernant les études environnementales, une incompréhension est apparue auprès d'une partie du public qui aurait souhaité avoir accès à ces études – lesquelles études seront rendues publiques dans l'étude d'impact, donc après la concertation – et qui a ainsi considéré comme non satisfaisante la présentation par le maître d'ouvrage du seul résultat de ces études et non pas de leur intégralité.

Les interventions du public se sont articulées autour de différentes thématiques qui peuvent être synthétisées de la manière suivante :

i) Concernant l'opposition et le refus du projet

- Impact environnemental / la perte de terres agricoles, la détérioration de zones humides, les émissions de CO2 et d'autres gaz à effet de serre / la localisation du site, l'aspect « greenwashing » des mesures proposées ;
- Etudes environnementales, avoir des données plus précises sur l'état initial, les impacts potentiels sur la faune et la flore, les milieux humides, l'imperméabilisation des sols, les nuisances sonores, les parkings, l'accès au site, le déficit de transports alternatifs à la voiture ;
- Aspect jugé mercantile et lucratif du projet le rendant non adapté à un hommage aux héros. Effet « waouh ! » ;
- Refus d'un parc d'attraction ;
- Existence d'un nombre suffisants de musées dédiés au débarquement ;
- Craintes de l'arrivée de nombreux touristes et perte de qualité de vie pour les habitants
- Projet à transformer en film d'information ;
- Contestation du titre du projet « Hommage aux Héros » ;
- Dépenses inutiles et projet coûteux ;
- La crainte et l'opposition à un tourisme de masse ;
- La problématique logement du personnel HAH et celle déjà existante sur le territoire.

ii) Concernant l'acceptation et le soutien du projet

- Moyen de capter les jeunes générations ;
- Aspect éducatif et modernité du projet ;
- Initiative de mémoire et projet novateur ;
- Activité pour la région et opportunité économique ;
- Qualités et références des porteurs du projet ;
- Projet qui allie Partage-Transmission-Hommage ;
- Des spectacles son et lumières qui existent comme « Dans la nuit, la Liberté » ;
- Ne pas oublier et mieux comprendre ;
- Intérêt économique et touristique du projet.

iii) Concernant les demandes ou attentes de renseignements complémentaires

- Précisions sur les attentes du public et du monde du tourisme ;
- Mode de calcul aboutissant à une estimation de 600 000 visiteurs annuel ;
- Date et process pour postuler un emploi ;
- Mode de financement de l'association HAH et modalités d'appartenance à l'association ;
- Financement général du projet (situations actuelle et future) ;
- Organisation d'un débat sur les choix historiques et mémoriels ;
- Précisions sur la nature du projet spécifique et ses auteurs ;
- Composition du Comité d'éthique ;
- Avis du Comité d'éthique sur le projet ;
- Conséquences sur le trafic routier, sur l'accès au site ;
- Moyens de transports collectifs susceptibles d'être mis en place ou utilisés ;
- Plus grandes précisions sur la nature des mesures compensatoires de la démarche ERC ;
- Mesures envisagées pour réduire l'artificialisation des sols et la surface des parkings

iv) Concernant les propositions d'amélioration du projet

- Création d'un mur des morts et disparus des combats du débarquement ;
- Evocation Overlord, Plan Marshall, Amgot, opération Lüttich ;
- Mise en valeur spécifique de la résistance normande ;
- Renforcement du Comité d'éthique par davantage d'universitaires ;
- Repenser le titre du projet en y associant le territoire ;
- Réduction du prix d'entrée ;
- Audition par le Comité d'éthique pendant 1 à 2 journées des personnes désirant donner leur avis sur l'aspect historique du projet ;
- Accorder davantage d'attention aux habitants du territoire ;
- Intégration de la filière normande de pavés conçus en coquilles Saint-Jacques.

Cartographie des principaux arguments

Il ne s'agit pas ici de résumer l'ensemble des échanges qui se sont tenus, mais d'effectuer une « cartographie des arguments », c'est-à-dire de mettre en lumière les principaux arguments échangés pendant les sept semaines et demi de concertation afin d'éclairer le porteur du projet sur les conditions de faisabilité de son projet et d'identifier les arguments ou interrogations du public qui n'ont pas obtenu de réponse ou nécessitent des précisions de la part du maître d'ouvrage.

Afin de respecter au mieux le principe d'équivalence de traitement, le garant s'en tient au corpus de données exprimé dans le cadre réglementaire de la concertation préalable et mis en ligne sur le site de la concertation (comptes-rendus des cinq réunions publiques, des cahiers d'acteur, avis en ligne, etc.). La logique de la participation n'étant pas celle de la représentation, tous les arguments ont la même valeur et méritent une égale attention, quel que soit le statut de la personne qui les porte.

Au cours de la concertation, le garant a identifié **six thèmes principaux** qui forment le plan de cette cartographie des arguments auxquels s'ajoutent un **avis sur le déroulement de la concertation**, les **précisions apportées par le maître d'ouvrage** et **celles encore attendues**. Les six thématiques principales présentent :

- l'opportunité, l'histoire du débarquement et l'alternative au site de Carentan-Les-Marais ;
- la transmission de l'histoire du débarquement aux jeunes et futures générations ;
- le respect de la vérité historique et l'aspect mémoriel ;
- l'aspect environnemental du projet ;
- l'aspect économique et le développement du territoire ;
- la location du terrain dédié au projet et la concertation relative à la mise en conformité du plan local d'urbanisme de la commune de Carentan-Les-Marais ;

Introduction, opportunité, histoire du débarquement et alternative au site de Carentan-les-Marais

L'opportunité du spectacle de création scénique et mémorielle Hommage aux Héros s'inscrit dans la volonté du maître d'ouvrage « *de transmettre, faire comprendre et partager aux jeunes générations et générations futures l'histoire du Débarquement et de la Bataille de Normandie* » alors même que les derniers vétérans auront disparu. Le projet souhaite s'inscrire « *dans un souci scrupuleux de la réalité historique et avec un attachement revendiqué à l'historiographie actuelle* ». Le maître d'ouvrage affirme « *souhaiter que cette concertation préalable soit le cadre d'échanges riches, argumentés, sans polémiques inutiles et sans querelles excessives entre les soutiens et les opposants au projet* ».

Cette opportunité du projet n'a pas été reconnue par certains participants qui considèrent que la sauvegarde de l'environnement et de la nature ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique doivent l'emporter sur ce projet dont ils ne reconnaissent pas l'intérêt. Une intervenante considère le projet comme « *très peu en phase avec les urgences de la décroissance, la fin de l'abondance, avec la destruction de la planète* ». Un autre évoque « *l'augmentation des gaz à effet de serre, ..., les canicules à plus de 40°, les sécheresses ..., les incendies, qui vont générer des pertes de diversité et des pertes agricoles..., des pénuries alimentaires, la violence et le chaos* ».

Une partie du public a contesté cet outil de **transmission de la mémoire** des événements du débarquement considérant que cet objectif était déjà atteint du fait « *du nombre suffisants de musées en Normandie pour le tourisme de mémoire* », des monuments historiques encore présents (batteries, blockhaus, ...) et des nombreux cimetières qui font perdurer le souvenir du Débarquement. Un intervenant évoque « *une exploitation éhontée du souvenir* » et « *la transformation en valeur marchande de la mémoire des soldats alliés sous prétexte de leur rendre hommage* ». D'autres, au contraire, ont largement soutenu ce projet « *qui allie histoire, pédagogie et nouvelle technologie* », qui applique « *les méthodes de l'histoire publique* » et « *fait évoluer les supports de communication afin de capter avec intelligence les jeunes et même toutes les générations* ».

Une **différence d'appréciation** est apparue entre la volonté du maître d'ouvrage de « *création scénique inédite alliant les moyens techniques du spectacle vivant contemporain et la création audiovisuelle* », volonté partagée par ceux qui indiquent « *aller de l'avant* » ou « *vouloir vivre avec son temps et les moyens techniques d'aujourd'hui* » et, a contrario, le jugement d'intervenants considérant le projet inopportun compte tenu de « *l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique* » et de la priorité à accorder aux enjeux environnementaux. Un contributeur considère que « *le sujet de la guerre n'est pas un spectacle. Cela doit être un lieu mémoriel, de respect, de souvenir, de compréhension et d'explication de l'histoire* ». Un autre estime qu'« *il est clair qu'il s'agit d'une véritable initiative de mémoire, à des années lumières d'un parc d'attractions* ». Un autre contributeur considère que « *ce qui se joue ici est bien une lutte, mais il s'agit de celle qui a lieu actuellement entre deux visions du monde qui s'opposent* ».

Une **opposition au projet comme un soutien à celui-ci** apparaissent tout au long de la concertation préalable. Le porteur de projet indique « *comme vous le voyez en réunion, mais également sur les contributions sur ce registre, les opposants comme les soutiens au projet sont nombreux, de toutes origines, de tous âges, mais également parmi les vétérans* ».

Sur le site de la concertation, un intervenant affirme « *Je ne vois pas l'utilité d'un tel projet, démesuré, qui va utiliser des terres agricoles, bétonner à outrance alors que l'on parle d'écologie, de réchauffement climatique. Cela s'apparente plus à mon sens à un Disneyland qu'à un soi-disant "Hommage aux Héros"* ». En réponse, le porteur de projet affirme : « *Il ne s'agit en aucun cas de réaliser un parc d'attraction, mais bien de chercher à transmettre, sous une forme nouvelle, différente, l'histoire de la bataille de Normandie. C'est une forme inédite, certes, mais qui n'a qu'une seule et grande volonté qui est de transmettre, avec une très grande rigueur historique aux nouvelles générations avec des technologies d'aujourd'hui et de demain du spectacle vivant* ».

Un intervenant considère qu'« *Il y a déjà suffisamment de musées autour de nous sans en créer un autre de cette importance* », un autre affirme « *lorsque le projet du Mémorial de Caen a été élaboré, les voix contre étaient nombreuses. Ce sont les mêmes voix qui aujourd'hui encensent ce même musée* ». Le maître d'ouvrage indique « *Ce projet répond, selon nous, à un nouveau besoin, celui de transmettre l'Histoire aux jeunes générations sous une forme nouvelle, différente, ancrée dans son époque* ».

Un cahier d'acteur affirme que le projet « *est une opération qui se place dans la domination économique à laquelle l'idéologie, la mondialisation et la révolution numérique nous soumettent* ». Un observateur indique qu'il s'agit « *d'un projet complet que j'aurais aimé voir déjà exister lorsque j'étais enfant et que l'on visitait la Normandie avec ma classe d'apprentie en lycée professionnel sur les terres du débarquement* ».

Un autre écrit « *Pour ma part je pense qu'il est important d'ouvrir nos esprits à la nouveauté L'actualité est suffisamment parlante pour en tirer des leçons. Laissons la Mémoire se diffuser* ». Une intervenante souligne « *c'est un projet formidable, d'autant que ce n'est pas de l'argent public* ».

En matière de « **description des différentes solutions alternatives¹¹** », le maître d'ouvrage indique lors de la réunion publique du 6 septembre et sur le site de la concertation que si le projet ne pouvait être réalisé à Carentan-Les-Marais, « *il cherchera un autre terrain pour mettre en œuvre le projet avec une orientation qui serait probablement plutôt vers le Calvados* ».

La transmission de l'histoire du débarquement aux jeunes et futures générations

Les échanges sur les moyens nécessaires à la transmission de l'histoire du débarquement aux jeunes et futures générations ont été nombreux. Ils ont fait apparaître des **perceptions variées quant à la meilleure manière de transmettre l'Histoire** et mettent en évidence « *des approches mémorielles différentes* ».

Le maître d'ouvrage qui indique dans son dossier sa volonté de faire de son projet « *un vecteur de transmission de l'Histoire et de la mémoire vers les jeunes générations* », a précisé en réunion publique que « *le but du projet est de raconter l'histoire de façon immersive et de donner envie aux spectateurs d'en savoir plus, ..., de poursuivre leurs découvertes sur ce thème dans les musées, les plages du débarquement et autres pour ensuite donner envie de transmettre à leur tour* ».

Un enseignant en histoire considère que « *l'on a un changement de génération qui n'est plus réceptive aux musées traditionnels* ». A contrario, un retraité de l'éducation nationale estime que le « *projet est méprisant à l'égard des jeunes et insultant vis-à-vis des éducateurs compétents qui tentent d'effectuer honnêtement leur recherche de vérité historique* ». Une intervenante « *souhaite qu'il y ait un projet qui permette de transmettre aux générations les plus jeunes l'histoire du débarquement. Elle indique avoir vécu 16 ans aux Etats-Unis et trouver que depuis son retour, les Français sont négatifs et qu'elle aimerait qu'ils soient plus positifs* ».

¹¹ Article L 121-8 du code de l'environnement : ... Le maître d'ouvrage présente également ... une description des différentes solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet.

Un jeune intervenant évoque *« l'exemple de sa sœur qui n'aime pas l'histoire mais dont il est persuadé qu'elle sera intéressée par ce projet qui n'est pas un simple musée »* tandis qu'un vétéran américain parachuté le 6 juin 1944 en bordure de Carentan estime que *« le projet « Hommage aux Héros » sera déterminant pour préserver le souvenir des événements tragique du dernier conflit mondial »*. Un officier général souligne *« l'importance de ce type de projet en termes de transmission de valeurs à la jeune génération de militaires intervenant en opérations extérieures »*.

L'inspecteur général de l'Education Nationale désigné par le Ministère pour suivre le projet à la demande du maître d'ouvrage, indique que *« le savoir historique, l'utilisation des technologies dans l'enseignement et la mobilisation d'un public contemporain, ..., l'insertion du projet avec l'enseignement classique des professeurs de l'Education Nationale, constituent la préoccupation centrale »* de l'action pour laquelle il a été désigné.

Un journaliste à la retraite familiers de la région et des commémorations sur le débarquement souligne *« s'être rendu compte de la difficulté de toucher les jeunes et indique soutenir le projet capable de parler à la jeunesse en impliquant le spectacle vivant et les nouvelles technologies »*.

A contrario, un proviseur honoraire considère *« que toutes sortes d'outils pédagogiques existent déjà rendant ce projet inutile »*. Un contributeur estime qu'*« avoir l'ambition de faire tenir toute cette période de l'histoire en 45 minutes est un non-sens pédagogique »*. Un autre considère qu'il s'agit *« d'une nouvelle façon de présenter l'histoire et qui donnera l'envie d'en connaître davantage et ainsi diriger les visiteurs vers des offres déjà existantes comme les musées »*.

Un sénateur, ancien Président du Conseil départemental de la Manche, considère que *« la société change. Nous savons bien que la pédagogie doit s'adapter aux évolutions des mentalités. ... Ce projet mémoriel vaut mieux qu'un rejet de principe et permettra d'aboutir à une réalisation dont nous puissions tous être fiers »*.

Le respect de la vérité historique et l'aspect mémoriel

Alors que le maître d'ouvrage a décidé de faire appel à un **Comité d'éthique** indépendant composé de membres du Comité du Débarquement et du Souvenir français, présidé par le Président du Comité du débarquement, ce dernier indique *« que le Comité d'éthique est prêt à fonctionner et attend le dossier du projet qui sera fourni à l'issue de la concertation et sur lequel le Comité se prononcera. Un ou deux jours sont prévus pour interroger les promoteurs du projet ainsi que toute personne qui souhaiterait s'exprimer dans ce cadre »*. Le Président du Comité du débarquement précise que *« le comité d'éthique est composé de 6 personnes issues du comité du Débarquement et de 6 personnes issues du Souvenir Français... Les noms des membres du comité seront partagés début novembre »*.

Le nom du projet donne lieu à des appréciations opposées. Un contributeur estime que *« l'hommage se fait dans le recueillement et pas devant une scène de spectacle »*. Le porteur de projet indique *« concernant le nom du projet, comme nous l'avons dit en réunion publique, nous sommes ouverts à le faire évoluer sous réserve d'en trouver un meilleur »*.

Des appréciations différentes sur la manière de rendre hommage. Un député du Calvados considère que le *« projet est une expérience de divertissement, un spectacle mais pas un projet de mémoire et d'hommages »* et souligne que *« les commémorations ont lieu chaque année dans un lieu public. L'hommage est donc rendu dans un lieu public »*.

Le maître d'ouvrage « *conteste cette idée de divertissement* » et « *défend l'idée qu'il existe différentes façons de rendre hommage* ». Il cite « *le bicentenaire de la Révolution française chorégraphié par Jean-Paul Goude comme exemple de célébration non conventionnelle. Les échanges mettent en évidence des approches mémorielles différentes* »

La composition du Comité scientifique et une note d'architecture qui font défaut. Si le maître d'ouvrage indique que « *les auteurs canadiens ont rédigé une note d'architecture historique qui décrit les faits historiques importants sur lesquels les auteurs veulent revenir dans chacun des tableaux* », le public ne dispose, à ce stade, d'aucune information approfondie sur le contenu de cette note d'architecture, fil conducteur de l'histoire racontée par le projet. Un contributeur demande « *quels sont les membres du comité scientifique ? Et du comité d'éthique ?* »

En réponse à un intervenant qui « *s'indigne que le maître d'ouvrage ne fasse aucun cas des 30000 signataires des pétitions, des 900 signataires de la lettre ouverte, de l'avis d'une centaine d'historiens, de l'indignation de proches de vétérans américains et britanniques* », le maître d'ouvrage évoque des signataires et « *une tribune signée(s) par des historiens qui ne connaissent pas le projet* ».

Un directeur de musée considère que « *le projet Hommage aux Héros lui fait penser au Mémorial de Caen qui a fait un tollé général lorsque ce projet est né, estimant qu'il allait cannibaliser les autres musées, alors que finalement, après son ouverture, il n'y a jamais eu autant de monde en Normandie. Il estime que c'est le même scénario avec Hommage aux Héros* ». Un autre indique au garant que le devoir de réserve de certains responsables de site ou de musée a pu constituer un frein à leur expression publique sur le projet.

.

L'aspect environnemental du projet

La réunion thématique environnement du 13 septembre a été l'occasion pour le maître d'ouvrage et le bureau d'étude Egis de faire un point sur les études menées dans le cadre de la préparation du dossier de demande d'autorisation environnementale. Le maître d'ouvrage indique que son projet initial a évolué au fil des études, a diminué son emprise et réduit au minimum l'empreinte sur les zones humides. Il présente des **enseignements tirés des 15 thématiques environnementales**¹² abordées par les études en cours et dont les résultats finaux figureront dans l'étude d'impact du projet.

La question environnementale a fait l'objet d'une grande attention du public. Les précisions complémentaires apportées par le maître d'ouvrage au sujet de l'étude de trafic, de l'étude acoustique, de l'étude faune-flore, de l'avancement des études, du bilan de la consommation énergétique, de l'évaluation carbone, n'ont pas réellement répondu aux attentes de ceux qui désiraient avoir accès aux résultats des études environnementales qui figureront dans l'étude d'impact.

¹² 1. Inventaires écologiques. 2. Inventaires zones humides. 3. Etude agricole. 4. Etude foudre. 5. Etude sites et sols pollués. 6. Qualité de l'air niveau III. 7. Etude sur l'effet d'aménagement des îlots de chaleur. 8. Etude pollution lumineuse. 9. Etude risque pyrotechnique (diagnostic magnétique). 10. Etudes archéologiques. 11. Etude trafic routier. 12. Etudes acoustiques. 13. Etudes ENR. 14. Etudes cavités du sol. 15. Evaluation carbone.

Le projet et son environnement. Agissant pour le compte du maître d'ouvrage, Egis souligne que *« l'insertion dans l'environnement a demandé un travail d'analyse afin de déterminer la situation des zones humides et de les éviter »*. Egis explique ainsi que *« le projet ne s'impose pas à son environnement, mais s'insère dans les parcelles agricoles, et met un point d'honneur à la préservation des haies, à la mise en œuvre d'une démarche éco-paysagère et à l'insertion du projet dans une trame naturelle pour satisfaire des enjeux de biodiversité et de préservation du bocage »*.

Un intervenant *« qualifie les éléments présentés de travail de greenwashing »*. Le porteur de projet indique *que concernant la rupture de biodiversité : certaines parties du site seront aménagées et vont faire l'objet de plantations. L'objectif est de privilégier le caractère paysager et esthétique du site.... L'architecte a conçu les bâtiments pour les intégrer dans la trame bocagère »*. Un intervenant précise : *« ce ne sont pas les détails de la construction (le sujet) mais la question de principe sur le bien-fondé de gaspiller des terrains agricoles de nos jours »*.

Certaines positions affichées posent notamment **la question du bienfondé de la croissance** et de ses conséquences sur les gaz à effets de serre. Un contributeur estime qu'*« il est indécent de continuer à faire disparaître des terres agricoles, à bétonner et à gaspiller des ressources précieuses même au nom du devoir de mémoire »*. Un intervenant souligne que le projet signe *« la destruction du monde paysan »* et un conseiller régional considère que le projet *« n'a pas de sens à l'aulne des enjeux climatiques »*. Plusieurs associations de protection de la nature et de l'environnement indiquent qu'elles *« sont opposées à ce projet, se joignent et soutiennent les collectifs qui se sont constitués à cet effet »*.

Un contributeur observe *« Ce projet est un non-sens ! il va à l'encontre de tout ce que nous nous devons mettre en place pour atténuer et préparer notre territoire au changement qui va s'imposer à nous ! Le rapport du GIEC et celui du GIEC Normand sont formels »*. Le porteur de projet considère que *« le projet se veut le plus éco-responsable possible. La méthode ERC (éviter, réduire, compenser) permet de répondre aux impacts que notre projet pourrait avoir sur son environnement »*. Un participant souhaite *« des précisions sur l'éco-construction »* et *« propose également au maître d'ouvrage de lancer la filière normande de pavés conçus en coquilles Saint-Jacques »*. Au principe d'éco-construction, EGIS rajoute celui de *« l'éco-conception »*.

Une personne affirme qu'en qualité de *« fille d'agriculteur, elle comprend donc le problème des terres agricoles mais estime que 30ha, cela la fait sourire et demande si entre Ouistreham et Sainte-Marie s'il y a beaucoup d'agriculteurs qui sont malheureux parce qu'il y a un musée qui attire les touristes »*.

Le Maire de la commune souligne que *« les terrains où doit s'implanter le projet Hommage aux Héros ont été ciblés dans le SCOT et dans le PLUI pour accueillir des activités artisanales, industrielles ou touristiques »* et qu'en ce sens *« il ne consomme pas de terres agricoles autres que ce qui était déjà prévu »*.

Les enjeux climatiques et le projet. A une participante qui se déclare *« gênée par ce projet très peu en phase avec les urgences de la décroissance, la fin de l'abondance, avec la destruction de la planète »*, le maître d'ouvrage indique *« avoir pleinement conscience du changement climatique, mais ne pas penser que le monde doive s'arrêter pour autant. Lorsque nous avons lancé ce projet, nous étions en plein Covid et toutes les salles de spectacle étaient fermées. Est-ce que la réaction a été de dire qu'il fallait arrêter tous les spectacles, parce que le public ne retournera plus jamais au théâtre, la réponse est non. Il s'agit selon nous d'un problème quasi philosophique, pour lequel nous n'avons pas la même lecture que vous »*.

Un autre participant affirme qu'« *il ne défend pas la nature mais qu'il est la nature qui se défend* ».

L'artificialisation des terres. A un intervenant qui demande « *si le maitre d'ouvrage envisage un partenariat pour éviter d'artificialiser des terres et éviter trop de stationnements sur le site* », le porteur de projet répond que « *ce point n'a pas été étudié à ce stade mais que s'il y a des solutions pour réduire l'emprise des parkings, c'est une piste à travailler* ». Concernant l'artificialisation des terres, un Vice-Président de la région indique « *il ne faut pas être dans la posture contre l'artificialisation mais soutenir les projets quand ils sont bons* », un autre intervenant affirme « *on peut être pour le développement du territoire sans être considéré comme vouloir artificialiser à outrance les terres* ».

L'augmentation du trafic routier. En matière de trafic, le maitre d'ouvrage indique que « *le chiffre de 2300 véhicules / jour représente le pic maximum et qu'une étude sur la pollution de l'air est en cours* ». Un député du Calvados constate « *qu'il n'est pas possible de rentrer en train après le dernier spectacle et qu'il faudra donc travailler aussi sur ce point si l'objectif est d'avoir un tourisme vertueux* ». Sur l'accessibilité du site, le maitre d'ouvrage indique « *travailler à faciliter les accès en mode doux (vélo, véhicules électriques...) et à la mise en place de navettes entre la gare et le site* ».

Le maitre d'ouvrage indique « *trouver les débats passionnants, ... et s'étonne toujours que les avis soient aussi manichéens : pourquoi faut-il opposer la défense du vivant avec la défense du progrès ?* ».

Un député de la Manche indique qu'il est favorable à un projet qui s'inscrit dans une « *optique de croissance, d'évolution du territoire, d'approche mémorielle* ».

Via son cahier d'acteur une association considère que « *le projet est incompatible avec la sauvegarde des ressources en eau et en terres agricoles et la sauvegarde de la biodiversité, incompatible avec le respect des victimes et la nécessaire abstention de toute valorisation des faits de guerre et de leurs acteurs* ». Le maitre d'ouvrage souligne que « *l'ambition du projet n'est pas de faire revivre la guerre mais qu'il réalise un spectacle pour essayer de transmettre d'une certaine manière, une mémoire, qu'il espère être populaire* ». Une intervenante estime que « *ce projet ne va pas changer la planète, mais s'il permet de faire naître chez les jeunes et les moins jeunes l'envie de découvrir et d'en apprendre plus sur les autres sites de la région* ».,

Un Vice-président de la région Normandie rappelle que « *le projet n'ajoute pas d'artificialisation supplémentaire des sols, qu'il fait sens en Normandie et dans le Cotentin, qu'il appartient à la Région de choisir des projets bons pour le territoire et d'accompagner les projets privés s'ils sont positifs*. Considérant qu'il est « *élu pour choisir les bons projets et éviter que le territoire ne devienne une réserve, il apporte son soutien au projet* ».

Un contributeur ne comprend pas « *l'utilité d'un théâtre qui se déplace car consommateur d'énergie* ». L'architecte du projet indique « *toute l'opération, des lobbys d'accueil aux espaces servants seront construits en bois, filière sèche, sans colle avec assemblages simples, robustes, préfabriqués et démontables* ».

Le maitre d'ouvrage indique en réponse à une observation figurant sur le site de la concertation qu'« *aucune énergie thermique ne sera utilisée sur le site, mais uniquement de l'énergie électrique. Nous étudions actuellement la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables avec des panneaux photovoltaïques* ». Il précise en réunion que « *l'estimation est de 2,5 GWhs par an, ce qui représente la consommation d'un centre commercial de 10 000m2 environ* ».

Le bureau d'étude Egis a pu préciser l'attention portée à l'environnement tout au long de la conception du projet et apporter des éléments plus précis d'information. Les questions du public ont aussi mis en évidence une attente, en amont de l'étude d'impact, de données plus approfondies concernant notamment le chiffrage en émission CO² du projet, la consommation électrique annuelle du site, les matériaux utilisés pour les bâtiments, la circulation au rond-point de la route départementale menant au site. Certaines réponses à ces interrogations du 22 septembre ont été apportées par Egis en réunion publique le 6 octobre, à la veille de la clôture de la concertation.

D'une manière plus générale, le maître d'ouvrage a indiqué que *« les résultats de l'étude sur la qualité de l'air seront fournis dans l'étude d'impact »* ou encore que *« l'étude de trafic sera annexée à l'étude d'impact »*, que *« le dépôt des demandes d'autorisation aura lieu en novembre 2022 et que le dossier sera alors public »*.

L'aspect économique et le développement du territoire

La réunion du 22 septembre a été l'occasion d'aborder plusieurs aspects économiques du projet.

Le maître d'ouvrage annonce que *« l'étude de marché réalisée fin 2021 avec le Comité régional du tourisme (CRT) »* abouti à *« un total de 600.000 visiteurs dont 32% de touristes de mémoire sur un potentiel de 20 millions de personnes »*. Une convention (cf. annexe 29) pour accompagner la réalisation du projet a été signée le 13 septembre 2022 entre la société Hommage aux Héros et la CCI de la Manche dont le président indique qu'il s'agit d'un *« magnifique projet et d'une chance d'avoir un spectacle unique au monde en Normandie »*. En accord avec la CCI, une fiche de présentation de la convention a été mise en ligne sur le site de la concertation le 22 septembre 2022. Il s'agit pour le porteur de projet d'*« une convention avec la CCI Normandie pour promouvoir auprès des entreprises normandes les différents lots prévus dans le cadre de ce projet : théâtre, scénographie, lobby/Hall/Annexes, voiries/viabilisation, études... »*.

Alors que le maître d'ouvrage indique *« concernant les logements des employés et recrutements, que 350 emplois seront établis en période forte d'exploitation »* et qu'un contributeur écrit *« Ce projet est une véritable opportunité économique pour Carentan, pourquoi s'en priver ? »*, un intervenant demande *« comment les étudiants vont être accompagnés lors de leur embauche pour les emplois saisonniers et s'interroge également sur la rentabilité pour les étudiants concernant leur logement lors de leur travail de saison »*.

La restauration et le recrutement des saisonniers. A la propriétaire d'une maison d'hôtes qui *« exprime les problèmes liés à la restauration locale car il est aujourd'hui difficile de nourrir l'ensemble des touristes dans la région de Carentan »*, le maître d'ouvrage précise que *« l'offre de restauration comprendra probablement une offre rapide, une offre assise et une offre pour le format pique-nique »*. Un restaurateur *« met en avant la difficulté à recruter des saisonniers en France... le recrutement des saisonniers sur la base de contrat de 7 mois lui semble difficilement atteignable. »*. Une conseillère régionale *« s'interroge sur le caractère durable des emplois proposés »*.

Le maître d'ouvrage évoque « *une garantie de conservation d'emploi* », souligne que « *l'Ouest de la France est particulièrement attractif* » et « *convient de la difficulté de faire venir du personnel. Concernant les professionnels du spectacle et les artistes, il précise que ce ne sont pas des professions qui sont en suremplei et que ce type de professionnels sont en recherche d'opportunités* ».

Un étudiant « *souhaite attirer l'attention sur le fait que peu d'étudiants veulent des emplois saisonniers... et souligne que le déplacement de 600.000 touristes constitue un problème de tourisme de masse* ». Le maître d'ouvrage indique « *qu'il ne s'agit pas de surtourisme mais que beaucoup de commerçants dans le Cotentin souhaitent du développement touristique, lequel permet de maintenir le tissu économique* ».

A un intervenant qui indique « *Les porteurs de projet ont de nouveau affirmé que le projet se ferait de toutes façons* », le maître d'ouvrage précise « *c'est l'ambition que nous avons, mais nous avons bien conscience que, pour cela, d'autres étapes administratives, légales et d'expression comme l'enquête publique doivent avoir lieu* ».

Le théâtre. Un intervenant « *pense que l'inspiration du projet vient du Puy du Fou et cite le Théâtre des Géants possédant une capacité de 2400 personnes avec une tribune mobile* ». Il estime que « *le théâtre pourra recevoir plus de 1000 personnes* ». Le porteur de projet indique que « *le Puy du Fou et son plan d'affaires n'ont pas servi d'inspiration au projet Hommage aux Héros* » et précise que « *cette capacité d'accueil sera inscrite dans le dossier d'enquête publique, dans les demandes d'autorisation auprès de la préfecture et que les autorisations de construction seront données sur cette base* ».

L'hébergement et le logement. Un participant « *demande si le maître d'ouvrage a considéré l'impact que ça aurait sur l'accessibilité au logement* ». Le maire de Carentan « *fait part d'un projet de réhabilitation d'un ancien site industriel. L'objectif de ce projet est d'aménager 85 logements qui seront situés au plein cœur de la ville de Carentan* ». Il indique que « *l'ambition est d'apporter 400 logements dans le secteur* ». Un député du Calvados « *pointe du doigt que l'offre de logement n'est pas exceptionnelle et qu'il est souhaitable que l'offre se développe pour les personnes qui habitent déjà ici* ». Sur le site de la concertation, le porteur de projet précise « *nous n'avons pas pour vocation de devenir des hôteliers, qui définiront s'ils ont besoin d'augmenter ou pas leurs capacités d'accueils sur le territoire* ».

Le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin « *met en avant les intérêts touristiques et économiques de ce projet, au même titre, il souligne que les terrains seront utilisés de toute manière car ces terrains ont une vocation économique. Il évoque le vieillissement de la population* ».

Un conseiller régional « *indique s'être rendu compte, lors des précédentes réunions, qu'il n'y avait pas de comité scientifique* », un autre « *exprime l'ambition du projet à la fois pour son apport économique et touristique* ».

L'offre de candidatures. A un contributeur qui « *aimerait savoir à partir de quel moment nous pourrions postuler pour travailler sur le site* » le porteur de projet précise que « *les candidatures seront ouvertes à compter du lancement des travaux, soit au second semestre 2023* ».

Un autre contributeur considère *« Quant aux emplois et aux retombées économiques, eh bien investissez cet argent pour replanter des haies, cultiver de manière plus saine et raisonnable et sauver la nature. Investissez pour l'avenir, pas pour le passé »*.

Un contributeur indique *« je soutiens la création d'emploi, le développement économique, l'attractivité locale, la mémoire, mais également une démarche responsable écologiquement, toutes ces valeurs ne sont pas indissociables, c'est pour cela qu'un dialogue dans la durée est nécessaire, et non pas des scènes d'hystérie »*.

La location du terrain et la concertation relative à la mise en conformité du plan local d'urbanisme de la commune.

Au fil des réunions de concertation, en réponse aux interrogations du public, le Maire de Carentan-Les-Marais est amené à préciser que *« la collectivité fera l'acquisition du terrain qui sera ensuite loué à Hommages aux Héros via un bail emphytéotique. Ce bail aura un montant équivalent à celui qui aura été contracté par la mairie pour l'achat du terrain »*. Les dates de la concertation de la mise en conformité du plan local d'urbanisme de la commune de Carentan-Les-Marais sont arrêtées par la mairie le 15 septembre et l'avis légal de la concertation publié le 22 septembre : la concertation se tiendra du 10 octobre au 7 novembre autour de deux réunions publiques organisées les 13 et 27 octobre, postérieurement à la concertation sur le projet Hommage aux Héros comme recommandé par le garant de la concertation préalable du projet Hommage aux Héros.

Le déroulement de la concertation

Au fil des échanges, une différence d'appréciation est apparue du fait que certains participants souhaitent avoir dès à présent accès aux études en cours ou à celles déjà réalisées dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale qui doit être déposé par le maître d'ouvrage. Le porteur de projet, considérant que les études n'étaient pas finalisées à ce stade de la procédure, a présenté un aperçu des incidences principales et potentielles de son projet sur l'environnement. Il a aussi rappelé que cette demande serait satisfaite lorsque l'étude d'impact serait rendue publique, mais une fois la concertation terminée.

Le déroulement de la concertation a été diversement apprécié. Si un intervenant considère *« la concertation intéressante et écoutant les avis de chacun »*, un observateur indique *« J'aimerais pour la suite des événements que le dialogue se fasse plus sereinement, et non de manière frontale, ainsi pourrions-nous peut-être échanger réellement autour du projet »*. Un autre affirme *« Je suis déçu que ce projet novateur génère autant de haine »*.

Certains participants ont dénoncé une expression jugée parfois trop politicienne du débat. Un observateur indique : *« Il semblerait que le projet soit devenu un débat politique, on est de gauche on est contre, de droite pour. Certains essaient de rejouer au travers de leurs prises de positions des élections »*.

Les précisions apportées par le maître d'ouvrage sur divers points mis en exergue par le public

Divers points mis en exergue par le public ont fait l'objet, au fil des cinq réunions publiques et des observations mises en ligne sur le site de la concertation, de précisions croissantes du maître d'ouvrage. Certaines données environnementales fournies en réponse à des questions du public ne sont toutefois apparues que très tardivement. D'une manière générale, ces précisions concernent en particulier :

- i) l'estimation des 600.000 visiteurs ;
- ii) le transfert éventuel des parkings sur un site déporté ;
- iii) le capital de la société Hommage aux Héros ;
- iv) les dispositions pour les entreprises ;
- v) l'ouverture des candidatures d'emplois ;
- vi) le nom du projet ;
- vii) la composition du comité d'éthique et du comité scientifique ;
- viii) le contenu du scénario ;
- ix) le financement de l'association Hommage aux Héros ;
- x) l'association du territoire à la composition des pavillons ;
- xi) les points clés du scénario ;
- xii) le « mur des morts » ;
- xiii) les compléments d'information sur les questions environnementales comme la consommation énergétique, les études (trafic, faune-flore, acoustique), le bilan carbone.

Des précisions encore attendues concernant

- la composition du Comité scientifique ou centre de ressources

La réponse du maître d'ouvrage mérite d'être clarifiée, celui-ci indiquant *qu'« en ce qui concerne, ce qui a été appelé le comité scientifique, nous préférons parler d'un « centre » de ressources que nous efforçons de mettre à disposition de nos auteurs. C'est ainsi qu'ils peuvent s'appuyer sur différentes « institutions » tant aux États Unis, qu'au Canada, ou en France. Pour protéger celles-ci des courriers agressifs, des mises en demeure de certains, nous faisons le choix de ne pas les rendre publiques. Vous pouvez néanmoins être certain du sérieux de l'ensemble de ces « institutions » avec lesquelles nos auteurs échangent ».*

- la réversibilité du projet

Les interrogations d'une partie du public sur la faisabilité et la pérennité du projet ont mis en évidence une attente de la présentation de l'état dans lequel le site serait rendu le site i) si après le commencement des travaux le projet n'allait pas à son terme ou ii) si après un temps d'exploitation du théâtre mémoriel, le porteur de projet devait renoncer pour des raisons économiques ou de rentabilité. Quatre députés de la Manche ou du Calvados *« interrogent la réversibilité du projet « Hommage aux Héros ». En matière d'aménagement, il en va de même qu'en matière de restauration d'œuvre d'art : il faut garantir la possibilité de revenir en arrière sans impact et garantir aux générations futures qu'elles pourront se défaire d'objets obsolètes sans perte de chances ».* Un contributeur interroge *« Si le projet aboutit mais que le nombre de visiteurs n'est pas suffisant, le site fermera sûrement ses portes, alors dans ce cas, que deviendront les terrains ? ».* La crainte d'une *« friche inesthétique »* est évoquée.

- Les études environnementales

La présentation tardive d'éléments complémentaires concernant certaines des études environnementales n'a pas satisfait la forte attente d'information manifestée par une partie du public. Un intervenant indique que « *si rien n'oblige le maître d'ouvrage à publier l'intégralité de ses études, rien ne l'empêche de publier les résultats* ». Pour répondre aux interrogations du public et aux objectifs de transparence portés par la CNDP, le garant considère qu'un échange avec le public mérite d'être effectué à propos de l'ensemble des études spécifiques une fois celles-ci terminées, plusieurs d'entre-elles étant encore en cours de réalisation au moment de la clôture de la concertation préalable.

A cet effet, un document unique mettant en évidence les mesures arrêtées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des enjeux environnementaux et plus particulièrement du résultat des 15 études spécifiques engagées mérite d'être produit (inventaires écologiques et zones humides, étude agricole, étude foudre, étude sites et sols pollués, étude qualité de l'air niveau, étude sur l'effet d'aménagement des îlots de chaleur, étude pollution lumineuse, étude risque pyrotechnique, études archéologiques, étude trafic routier, études acoustiques, études ENR, études cavités du sol, évaluation carbone).

A l'identique, une réunion dédiée à cette seule thématique mériterait d'être organisée pour pallier tout déficit d'information.

Évolution du projet résultant de la concertation

Le maître d'ouvrage dans sa présentation du 6 octobre fait état des propositions d'aménagement reçues du public au cours de la concertation. Il cite l'association du territoire à la composition des Pavillons, le Mur des morts - structure dédiée aux vétérans, le déport des parkings, le nom du projet et des propositions que pourrait faire le public. Il lui appartient de confirmer ces engagements et aussi de faire part des autres évolutions (cf. l'utilisation de pavés en coquilles Saint-Jacques) qu'il entend éventuellement donner à son projet.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Le principe de reddition des comptes est mentionné dans le Code de l'Environnement qui stipule : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, après la publication du bilan de la concertation par le garant, le responsable du projet décide du principe et des conditions de la poursuite du projet.

Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet

Les arguments et interrogations qui ont émergé au cours des réunions publiques ainsi que les observations du public mises en ligne sur le site de la concertation ont été multiples et variés. Ils ont mis en évidence diverses attentes et interrogations du public auxquelles le maître d'ouvrage s'est attaché à répondre. Toutefois, certaines réponses doivent être complétées. A ce titre, il conviendra de :

1. Préciser la composition du Comité d'éthique lorsqu'elle aura été arrêtée par le Président du Comité du Débarquement et par le Président du Souvenir français (identité et fonction de chacun des membres du Comité d'éthique) ;
2. Préciser la composition du comité scientifique et indiquer l'identité et la fonction de chacun de ses membres ;
3. Préciser la nature exacte du projet scientifique ;
4. Indiquer les éléments retenus pour mettre en valeur la résistance normande et l'action de la population normande ;
5. Préciser dans un même document les mesures arrêtées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des enjeux environnementaux et plus particulièrement du résultat des 15 études spécifiques engagées (inventaires écologiques et zones humides, étude agricole, étude foudre, étude sites et sols pollués, étude qualité de l'air niveau, étude sur l'effet d'aménagement des îlots de chaleur, étude pollution lumineuse, étude risque pyrotechnique, études archéologiques, étude trafic routier, études acoustiques, études ENR, études cavités du sol, évaluation carbone) ;
6. Apporter davantage de précisions sur l'évaluation carbone, les émissions de CO² et autres gaz à effet de serre ;
7. Préciser la nature des engagements du porteur de projet en matière de réversibilité du projet ou l'état dans lequel le site serait remis à la municipalité si le maître d'ouvrage devait renoncer à son projet après le commencement des travaux ou en cas de cessation d'activité pour des motifs économiques ;
8. Préciser les résultats de l'étude déport des parkings et le mode d'association du territoire à la composition des Pavillons ;
9. Préciser les statuts de l'association Hommage aux Héros après sa déclaration en préfecture (objet, règles de fonctionnement, conditions d'admission, mode de financement, etc.) ;
10. Préciser la déclinaison des tarifs d'entrée et la nature des réductions envisagées en fonction des publics ;
11. Préciser l'action conduite par le maître d'ouvrage vis-à-vis des pouvoirs publics quant à la proposition de réalisation d'un « Mur des morts » sur l'emprise du site ;
12. Préciser si la mise en place d'une structure dédiée aux vétérans et à leurs familles est validée ou non par le maître d'ouvrage ;

13. Recueillir l'avis du territoire sur le rendu du projet scientifique et sur le script du spectacle ;
14. Apporter davantage de détails sur les caractéristiques architecturales du théâtre mobile.

Recommandations du garant pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Si le porteur de projet décide de poursuivre son projet, le garant recommande au maître d'ouvrage de poursuivre le dialogue amorcé avec le public au cours de la concertation préalable en le tenant régulièrement informé de ses intentions et de l'avancement du projet. A ce titre, le maître d'ouvrage devrait :

1. Organiser une réunion publique de « reddition des comptes » pour présenter au public les enseignements qu'il retire de la concertation préalable et lui faire part des éventuelles évolutions du projet qu'il envisage ou qu'il retient dès à présent ;
2. Rendre public le contenu de chaque étude spécifique dès lors qu'elle est terminée ;
3. Organiser une réunion d'information du public relative aux études environnementales à l'issue de la réalisation des 15 études spécifiques dont les résultats n'ont pu être que partiellement présentés au cours de la concertation préalable ;
4. Organiser jusqu'à l'ouverture de HAH une réunion publique chaque semestre pour informer le public de l'avancement du projet et répondre à ses interrogations ;
5. Rendre compte des conclusions du Comité d'éthique lorsque celui-ci aura procédé aux auditions annoncées lors de la réunion publique du 6 septembre par le président du Comité du Débarquement ;
6. Partager avec le territoire d'une réflexion sur la pertinence et l'acceptabilité du titre « Hommage aux Héros » et rechercher un éventuel intitulé alternatif ;
7. Garantir l'accès au site de la concertation et à l'ensemble des documents présentés au cours de celle-ci (comptes-rendus des réunions publiques, observations du public, présentations power-point, etc.) ;
8. Faire figurer sur le site Hommage aux Héros un index « Réponses apportées aux principales interrogations du public pendant la concertation préalable » du même type que l'index « FAQ » qui figure sur le site ;
9. Actualiser le site Hommage aux Héros au fil de l'avancement du projet et de la réalisation de nouvelles étapes.

Laurent DEMOLINS
Garant de la concertation Hommage aux Héros

A Moëlan-sur-Mer, le 20 octobre 2022

Liste des annexes

- **Annexe 1** Lettre de saisine de la CNDP par MO HAH le 21 mars 2022
- **Annexe 2** Lettre du maire de Carentan à la CNDP 21 mars 2022
- **Annexe 3** Lettre du maire de Carentan à la CNDP 30 mars 2022. Demande de conseil
- **Annexe 4** Décision CNDP 2022 45 Hommage aux héros 1 du 6 avril 2022
- **Annexe 5** Décision CNDP 2022 46 PLU Carentan Hommage aux héros 1 du 6 avril 2022
- **Annexe 6** Lettre de mission du garant Carentan 06 avril 2022 L.121-17 L.121-1
- **Annexe 7** Article Ouest-France 22 avril 2022 Collectif
- **Annexe 8** Article Presse de la Manche 6 mai 2022 Rôle du garant
- **Annexe 9** Article Ouest-France 8 juin 2022 Projet Hommage aux Héros
- **Annexe 10** Presse de la Manche 13 juin 2022 Collectif
- **Annexe 11** Presse de la Manche 14 juin 2022 Collectif
- **Annexe 12** Presse de la Manche 16 juin 2022 Réponse au Collectif
- **Annexe 13** Ouest France du 1er juillet 2022. Reportage sur le projet Hommage aux Héros
- **Annexe 14** Flyer
- **Annexe 15** Kakemono
- **Annexe 16** Zone de boitage Hommage aux Héros
- **Annexe 17** CR Affichage légal par PubliLégal
- **Annexe 18** Attestation Parution Concertation Presse de la Manche 26 juillet 2022
- **Annexe 19** Diffusion de la documentation concertation HAH
- **Annexe 20** Fichier diffusion documentation HAH
- **Annexe 21** Presse de la Manche 29 juillet 2022 Concertation Hommage aux Héros
- **Annexe 22** Article Ouest France 20 août 2022. Réunion publique du 19 août 2022
- **Annexe 23** Article Presse de la Manche du 20 août 2022
- **Annexe 24** Presse de la Manche 29 septembre 2022 Vétérans et retombées économiques
- **Annexe 25** Article Ouest-France du 26 septembre 2022 Vétérans
- **Annexe 26** Courrier de l'IG ÉSR Nomination de l'IG Tristan Lecoq
- **Annexe 27** Données Environnement présentées en réunion du 12 septembre 2022
- **Annexe 28** Données Tourisme présentées en réunion du 22 septembre 2022
- **Annexe 29** Convention-HAH-CCI-Résumé-13 septembre 2022
- **Annexe 30** Répartition du capital Société Hommage aux Héros
- **Annexe 31** Correspondance de l'ambassade d'Allemagne à HAH 1er août 2022
- **Annexe 32** Contenu du spectacle
- **Annexe 33** Comité d'éthique et comité scientifique
- **Annexe 34** Estimation des 600000 visiteurs
- **Annexe 35** Association Hommage aux Héros
- **Annexe 42** Alternative au projet de Carentan-Les-Marais
- **Annexe 37** Compléments consommation d'énergie
- **Annexe 38** Compléments étude faune et flore
- **Annexe 39** Compléments étude de trafic
- **Annexe 40** Compléments étude acoustique
- **Annexe 41** Compléments évaluation carbone
- **Annexe 42** Lettre du groupe Normandie Ecologie à la Présidente de la CNDP en date du 27 septembre 2022
- **Annexe 43** Lettre réponse de la Présidente de la CNDP au groupe Normandie Ecologie en date du 5 octobre 2022
- **Annexe 44** Rapport statistique de la consultation du site de la concertation

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations du garant

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1.			
2.			
Etc.			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1.			
2.			
Etc.			

